

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 8 décembre 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent
TUILL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Rosa SAADI, Monsieur
Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine
LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN,
Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers
municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Virginie PRADAL à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Nicole BROCARD à M. Bruno POIGNANT.
Mme Valérie RODD à Mme Sylvie ROBY.
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39,
Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2022, mis à la disposition des membres du Conseil municipal au Secrétariat général de la mairie,
Vu le compte administratif arrêté par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2022,
Vu l'avis de la Commission n°9 « Transition Ecologique, Environnement, Bâtiments Communaux » en date du 30 novembre 2023,

Considérant que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication,

Après avoir entendu le rapport des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

ARTICLE 1ER : PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2022.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que ces documents seront tenus à la disposition du public, au Secrétariat général de la Mairie, dans les 15 jours suivant l'affichage du compte-rendu de la présente séance au Conseil Municipal pendant une durée d'un mois.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

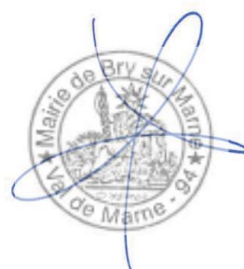
Publiée le : 20 décembre 2023

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO

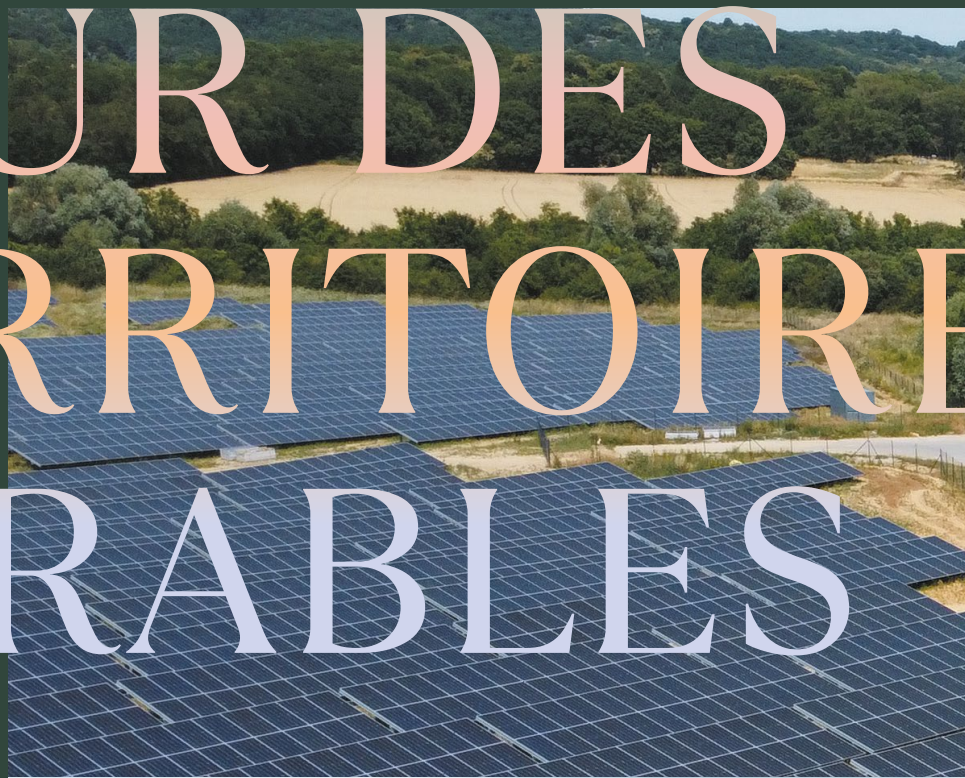


Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



ENGAGÉS POUR DES TERRITOIRES DURABLES



Rapport d'activité 2022
du Syndicat intercommunal
de la périphérie de Paris
pour les énergies et les réseaux
de communication

L'ÉDITO

4

I

LE SIPPEREC

7

II

ÉLECTRICITÉ

21

III

ÉNERGIES
RENOUVELABLES

31

IV

AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE

39

V

MOBILITÉ DURABLE

47

VI

ACHATS MUTUALISÉS

51

L'ATLAS

LA LISTE DES DÉLÉGUÉS

57

«Le SIPPAREC, créé en 1924, fêtera prochainement ses 100 ans.

Fondée sur sa compétence électricité et dans une visée ouverte et innovante du service public, face aux nouvelles technologies et aux usages qu'elles génèrent, notre belle organisation s'est constamment adaptée aux évolutions des territoires et des nécessités qui sont les leurs. Au fil du temps, le SIPPAREC est devenu un acteur francilien majeur dans les secteurs de l'énergie, du numérique et des mobilités durables.

Nous avons à faire face aujourd'hui, collectivement, à des enjeux inédits. Si la mondialisation et l'émergence de métropoles n'ont eu de cesse de gommer toujours de plus en plus les frontières et les limites, il aura suffi de quelques mois et d'événements majeurs pour ramener sur le devant de la scène une évidence qui avait été gommée elle aussi : l'importance redevenue fondamentale de l'action publique locale.

Le déploiement de la fibre, démarré il y a plusieurs années sur l'ensemble du territoire, est aujourd'hui un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs territoriaux : pour nombre d'entreprises, de services publics, de collectivités et de leurs habitants, les usages liés au numérique représentent désormais un levier utile et fondamental du bon fonctionnement des villes, que la disparition prochaine (voulue sans en avoir analysé les conséquences) du réseau cuivre rendra plus stratégique encore. Dans ce contexte, le SIPPAREC agit pour lutter contre les innombrables dégradations engendrées par une concurrence aveugle de certains sous-traitants des opérateurs commerciaux.

La crise du secteur de l'énergie, doublée des effets du dérèglement climatique, nous a déjà obligés à nous adapter en modifiant par étapes nos usages ; elle nous forcera à changer, et plus particulièrement nos équipements, en accélérant la production de chaleur et d'électricité renouvelable, tout en consommant moins d'énergie. Autant de solutions étudiées et développées depuis plus de 20 ans par le SIPPAREC pour ses collectivités adhérentes ou proches.

Fer de lance de l'action publique intercommunale en Île-de-France, le SIPPAREC s'engage année après année depuis 100 ans pour un développement durable de nos territoires, et propose l'accès à des services publics de qualité et à des prix justes. »



Jacques J.-P. Martin
Président du SIPPAREC,
Maire de Nogent-sur-Marne,
Vice-président de l'Association
des maires de France



I LE SIPPEREC

Rapport d'activité

2022

Le SIPPAREC défend le service public et s'engage depuis près de 100 ans aux côtés des collectivités d'Île-de-France et de leurs habitants. L'urgence climatique, la flambée des prix de l'énergie et la nécessaire équité sociale entre les territoires nous forcent à inventer de nouvelles solutions, pour garantir un service public de qualité, accessible à tous et à des prix justes. L'action publique, locale et intercommunale impulsée par le SIPPAREC, est une de ces solutions.

4

champs d'action

106

collaborateurs

119

collectivités adhérentes
toutes compétences
confondues

1

SEM, SIPEnR

1

offre d'achats mutualisés
pour les besoins de

3

SPL, la Société d'exploitation
des énergies renouvelables
(SEER), UniGéo et la SPL
Géothermie

+ de 500

acteurs publics franciliens

1

régie, Gényo

1

Comité syndical

et

1

Bureau

Fondé en janvier 1924, le SIPPEREC a eu pour vocation première de contribuer à un développement solidaire et équitable des territoires en périphérie de Paris, en permettant aux premières communes adhérentes d'accéder collectivement à l'électricité et de fournir à leurs habitants un service public de qualité.

Au fil des décennies, le SIPPEREC a sans cesse renforcé cette vocation de service public, en élargissant son périmètre d'action intercommunale au numérique, aux énergies renouvelables, à la mobilité durable, aux achats mutualisés ; en innovant constamment et en apportant des solutions concrètes aux collectivités franciliennes.

Des compétences au service des territoires durables

- **Le SIPPEREC est l'unique acteur régional public** intervenant dans un aussi large éventail de domaines, très complémentaires, guidé par les principes suivants :
 - la **qualité du service public** ;
 - une **synergie des compétences** ;
 - la **capacité à porter des projets innovants**.
- **Porteur de projets agiles et innovants**, le SIPPEREC s'adapte aux besoins des territoires, pour mener des projets spécifiques en matière de production d'énergies renouvelables :
 - une **société d'économie mixte (SEM) : la SIPEnR** ;
 - deux **sociétés publiques locales (SPL) : la SEER Grigny Viry et UniGéo** ;
 - une **régie : Gényo**.
- Les collectivités territoriales peuvent déléguer **4 champs d'actions** au SIPPEREC :
 - **électricité** ;
 - **énergies renouvelables** ;
 - **aménagement numérique** ;
 - **mobilité durable**.

- Les collectivités peuvent solliciter **l'offre d'achats mutualisés** du SIPPEREC :
 - une centrale d'achat SIPP'n'CO pour bénéficier de services dans 8 domaines tels que l'énergie, le numérique, la mobilité... ;
 - un groupement de commandes dédié à l'achat d'électricité.

Les instances SIPPEREC au plus près des réalités des territoires

Le SIPPEREC est administré par **119 délégués titulaires** et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le Comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du SIPPEREC et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est pilotée par les équipes du SIPPEREC – une centaine d'agents – et son directeur général. **Le Comité syndical, qui se réunit quatre fois par an**, délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat. Les décisions sont prises dans un esprit de consensus, par-delà les clivages partisans, dans le respect des approches de chaque collectivité et de la défense de l'intérêt général. Un Bureau, qui se réunit une fois par mois, prépare les affaires qui sont soumises au Comité.

Quelques enjeux

La hausse du prix de l'énergie

Le marché de l'électricité subit une hausse ininterrompue du prix depuis le début de l'année 2021. Le Gouvernement avait instauré, en 2010, l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) afin que tous les usagers quel que soit leur fournisseur, puissent bénéficier du nucléaire historique. Or, l'accès à cet ARENH limité à 100 TWh ne correspond plus aux parts de marché gagnées par les fournisseurs dits alternatifs à EDF. Ce plafond conduit à augmenter, de manière artificielle, les prix de l'électricité pour tous.

Dans ce contexte, en tant que coordonnateur d'un groupement de commandes qui compte à ce jour 500 collectivités et établissements publics et une consommation annuelle supérieure à 2 TWh, le SIPPEREC a interpellé le Gouvernement sur la régulation du nucléaire, en appelant à relever le plafond de l'ARENH à 150 TWh.

L'accès de tous au Très Haut Débit (THD)

Aujourd'hui, le déploiement de la fibre entraîne de nombreux échecs de raccordement, dégradations, déconnexions fréquentes d'abonnés... Les difficultés persistantes subies depuis des mois par les réseaux fibres génèrent un accès au Très Haut Débit déplorable pour une partie de la population francilienne. Tout ceci n'est plus acceptable.

Le SIPPEREC a alerté l'ARCEP, avec les Communautés d'agglomération Cœur d'Essonne et Paris-Saclay, sur les méfaits du mode STOC et l'urgence à agir pour obliger les opérateurs à s'engager sur la qualification de leurs sous-traitants et la traçabilité des interventions.



Ressources financières du SIPPEREC

Les ressources financières du Syndicat se sont élevées, en 2022, à près de 235 millions d'euros. Elles proviennent essentiellement de flux financiers perçus et contrôlés par le SIPPEREC, avant de les reverser à ses adhérents, en particulier :

- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité ;
- les redevances d'occupation du domaine public pour les réseaux de distribution publique d'électricité, les réseaux de communication Très Haut Débit et les réseaux de chaleur à base de géothermie ;
- les subventions allouées à la transition énergétique comme la rénovation des bâtiments ou les passages au LED de l'éclairage public ;
- la valorisation des certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur le patrimoine des adhérents.

Par ailleurs, le SIPPEREC perçoit les recettes associées à ses nombreux contrats de délégation de service public qui lui permettent de :

- financer ses frais internes ;
- verser à ses collectivités adhérentes des participations pour leurs actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique.

Les cotisations des adhérents aux services d'achat du SIPPEREC permettent de financer la passation de plusieurs centaines de marchés, afin de faire bénéficier les adhérents de la qualité d'une expertise de haut niveau et de la force d'un grand compte.

À cela s'ajoute le budget annexe relatif au réseau de chaleur géothermale Génयो, déployé sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy. Les travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par le SIPPEREC se sont élevés, en 2022, à 2 millions d'euros, portant ainsi le montant total d'investissements réalisés, depuis le lancement du projet en 2019, à 70 millions d'euros. Une très grande partie du réseau déployé est en exploitation depuis deux ans.

La vie au SIPPEREC



Le SIPPEREC est une organisation centenaire et agile, en constante évolution, dont les collaborateurs sont profondément attachés au service public : lors d'une étude* menée en interne au printemps 2022 par OpinionWay, 92 % des répondants ont indiqué être fiers de travailler pour le SIPPEREC et 90 % ont affirmé être globalement satisfaits de travailler pour le SIPPEREC.

*Taux de réponse : 70 %, échantillon de 73 collaborateurs issus d'un fichier de 106, interrogés par questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI.

« Faire collectif, défendre le service public et innover pour des territoires durables »

Le SIPPEREC défend la solidarité et l'équité entre les territoires et, dans une préoccupation constante d'égalité, il s'engage à soutenir la mixité et la diversité au sein même de ses effectifs, actuellement composés de **56 % de femmes et 44 % d'hommes**. Il démontre également l'importance de valoriser aussi bien la vision teintée d'expérience de ses collaborateurs de longue date que l'insertion professionnelle des jeunes, des stagiaires et apprentis avec **10 % de collaborateurs de moins de 30 ans et 22 % de collaborateurs de plus de 50 ans**.

Il existe au SIPPEREC une vraie volonté collective pour mener les projets à terme et améliorer la qualité de vie au travail. La cohésion de groupe et l'esprit d'équipe sont par ailleurs renforcés via l'organisation d'**événements réguliers**, dont chaque année un séminaire réunissant l'ensemble du personnel et permettant à tous les collaborateurs de se retrouver pour une journée d'échanges et de convivialité. Au programme : des interventions de personnalités extérieures qui mettent en regard l'action territoriale menée par le SIPPEREC et des activités de groupes.

Un groupe d'ambassadeurs, créé dans le cadre du travail sur la marque employeur, a permis de réfléchir aux différentes façons de valoriser l'expérience collaborateur et le SIPPEREC en tant qu'employeur. Ce travail collaboratif a notamment permis d'améliorer les délais de recrutement et de valoriser les collaborateurs en leur donnant la parole sur des plateformes telles que LinkedIn, Welcome To The Jungle ou encore Profil Public.

Le bien-être au travail est également une préoccupation permanente : une **association sportive et culturelle** permet d'organiser de nombreuses activités sur la pause du midi, en afterwork ou encore le week-end et propose des séjours, au ski notamment, où de nombreux groupes de collègues sont heureux de se retrouver chaque année.

Enfin, le SIPPEREC propose à ses collaborateurs un programme de formations visant non seulement à permettre aux agents d'exercer avec efficacité les missions qui leur sont confiées, mais également de favoriser le développement de nouvelles compétences et accompagner leur parcours professionnel.

— Groupe SIPPEREC

— SIPPEREC

Arnaud Brunel

Directeur général

Développement
et perspectives

Grégoire Fourcade

Directeur général adjoint

Administration
générale

Virginie Hébert

Directrice

Transition
énergétique

Marion Lettry

Directrice

Transition
numérique

Vincent Fouchard

Directeur

Finances

Sylvie Dusart

Directrice

— Sociétés

SEM SIPEnR

Arnaud Brunel

Directeur général

Delphine Bertsch

Directrice générale déléguée

SPL SEER

Martine Flamant

Directrice générale

Concession électricité

Tiphanie Payre

Directrice générale adjointe

Enfouissement des réseaux

Mathieu Caharel

Directeur

Matthieu Maurin

Directeur

– Régie

SPL UniGéo

Inès Gelu

Directrice générale

Gényo

Rémy Houret

Directeur

Moyens et ressources

Arnaud Wauquier

Directeur général adjoint

Ressources humaines

Isabelle Brun

Directrice

Affaires juridiques

Fanny Beck

Directrice

Commande publique

Romuald Le Quilliec

Directeur

Communication

Émilie Pitard

Directrice

Plan stratégique 2022-2026

Le contexte climatique, énergétique et social nécessite de protéger les plus démunis et de garantir, à tous, des conditions de vie décentes.

L'action publique, locale et intercommunale offre de solides solutions pour les territoires et pour leurs habitants. Dans ce contexte, le SIPPAREC souhaite agir avec détermination et conviction. Réussir à innover pour des territoires durables ne pourra se faire que par l'action collective et notre engagement commun pour le service public. Pour cela, les équipes du SIPPAREC ont élaboré le Plan stratégique 2022-2026, qui vise à réaffirmer les fondamentaux de notre organisation et de nos activités.

Trois axes ont été identifiés :

Collectif

Faire collectif

En animant, depuis sa création, un réseau d'élus et de territoires autour d'enjeux forts, le SIPPAREC a fondé toute son action sur une valeur, faire collectif, qui n'a eu de cesse de le guider au fil des décennies et qui, aujourd'hui encore, est le fer de lance de notre collaboration régulière avec les élus, les territoires et leurs habitants.

Ce rôle majeur qu'occupe le SIPPAREC sur le territoire francilien et le caractère incontournable de l'action publique nécessitent d'être renforcés aujourd'hui mais plus encore dans les temps à venir.

Les objectifs sont d'améliorer la relation aux adhérents et la qualité du service rendu, mais aussi de favoriser la coopération entre les collectivités grâce à des rencontres et des projets communs et de renforcer notre présence territoriale en affirmant notre raison d'être et nos valeurs.



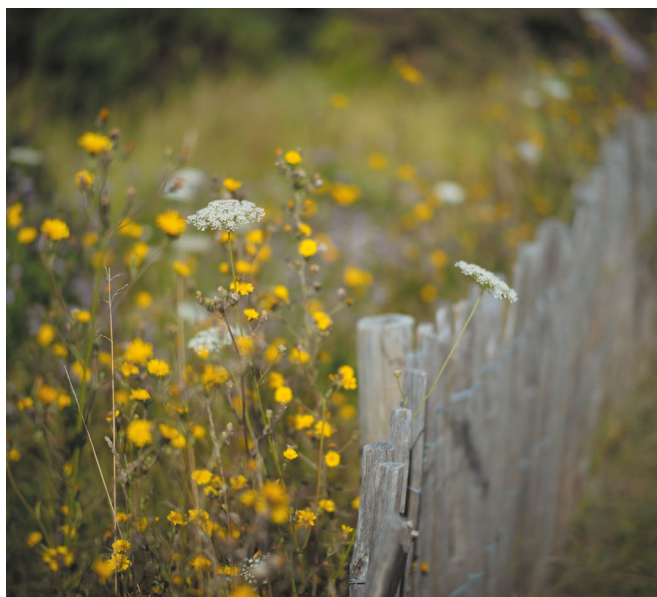
Service public

Défendre le service public

Le SIPPEREC défend le service public et les intérêts de ses adhérents en leur garantissant l'accès à un service de qualité et en contrôlant le respect des engagements pris par les délégataires.

À l'avenir, le SIPPEREC aura vocation à contribuer plus encore à un traitement et à un développement équitable des territoires.

Les objectifs sont de mener notre action sur l'ensemble des territoires, y compris les plus reculés et de garantir une certaine indépendance et une qualité de réseaux. Permettre à tous les habitants d'Île-de-France d'accéder aux énergies propres, au Très Haut Débit et à des solutions de mobilité durable au prix le plus juste pour rendre l'action du SIPPEREC plus solidaire. Cette démarche de solidarité est accentuée par l'inclusion de clauses sociales et environnementales dans les marchés, et par l'insertion professionnelle des jeunes, des stagiaires et apprentis.



« L'action publique, locale et intercommunale constitue l'une des solutions majeures pour mener les transitions à venir et relever les défis qui se posent à nous. »

Philippe Rio
Premier vice-président
du SIPPEREC

Territoires durables

Innover pour des territoires durables

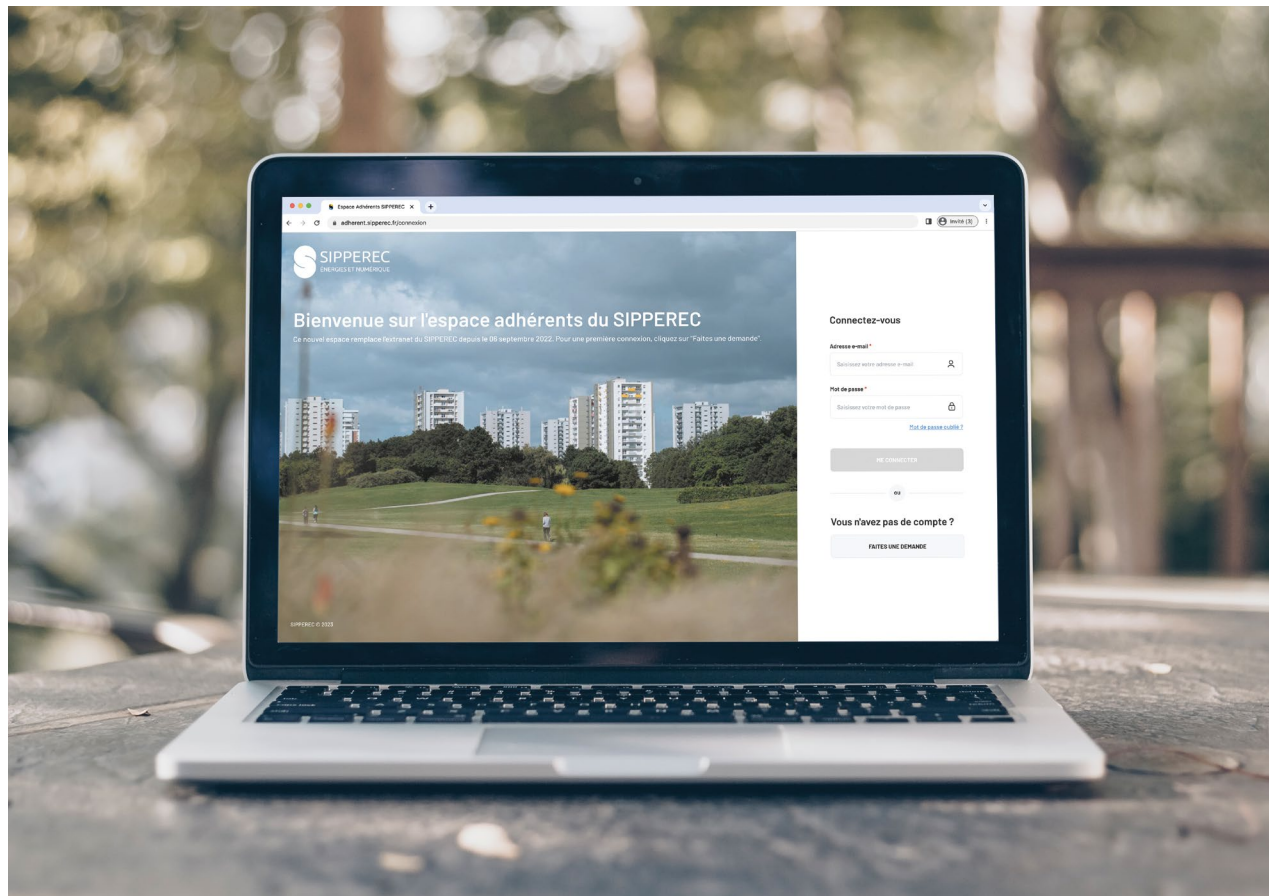
Premier producteur public d'énergies renouvelables en Île-de-France, le SIPPEREC joue un rôle majeur dans la transformation des territoires. Son ancrage centenaire en Île-de-France, son expertise territoriale avérée et son agilité dans le pilotage de projets complexes permettent au SIPPEREC d'initier des projets ambitieux et innovants, de les piloter et de les faire aboutir.

Cette proximité et ce lien quotidien avec les territoires doivent permettre d'anticiper les innovations technologiques et les nouveaux usages, pour favoriser les villes durables.

Les objectifs sont de doubler la production de chaleur et d'électricité et de proposer une offre de maîtrise d'ouvrage déléguée de rénovation énergétique pour les bâtiments des collectivités, mais aussi de valoriser la sobriété énergétique, en accompagnant nos adhérents dans les actions de maîtrise de l'énergie et d'utiliser la donnée pour accélérer le développement de territoires intelligents et durables.

Un nouvel espace adhérents, plus performant

Dans un contexte de crises majeures et multiples, l'action publique se doit d'être plus forte que jamais et l'action locale doit offrir des réponses pérennes et fiables aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui se posent aujourd'hui. Il s'est avéré important, pour l'ensemble des équipes du SIPPEREC, de renforcer et d'optimiser le lien quotidien avec les adhérents.



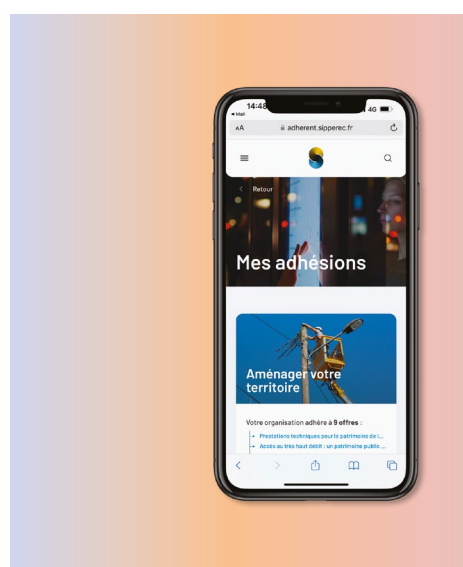
En septembre 2022 a été lancée une version nouvelle de l'espace adhérents dans le but d'être au plus proche de ce qui se joue au sein de nos organisations et nos territoires, au plus proche des besoins, des enjeux et des évolutions. Cette nouvelle version plus intuitive et plus moderne a pour but, enfin, de rendre l'expérience utilisateur plus agile, plus en adéquation avec les besoins: tableaux de bord, chiffres clés, documents utiles permettent une utilisation optimale, plus ergonomique et intuitive. Ainsi, chaque élu et chaque agent de collectivité adhérente peut créer son compte pour consulter les informations propres à sa collectivité :

- les offres du SIPPEREC auxquelles sa collectivité adhère et leurs actualités ;
- ses chiffres clés ;
- ses évènements pour s'y inscrire et y participer ;
- tous les documents et ressources liés aux offres ;
- les accès à l'espace adhérents de ses collègues ;
- pour les élus du comité syndical, tous les documents et dates des instances.

L'espace adhérents compte déjà plus de

1 800

comptes créés.



Mes adhésions

Aménager votre territoire
 Votre organisation adhère à 8 offres :
 - Prestations techniques pour le patrimoine de...
 - Accès au très haut débit - un patrimoine publ...
 - Contrôle du réseau électrique
 - Entretien des réseaux, bénéficiez d'un...
 - Gestion des fourreaux de télécommunications
 + 4 autres offres

Accompagner les usages numériques
 Votre organisation adhère à 6 offres :
 - Prestations techniques pour le patrimoine de...
 - Réseaux, internet et infrastructures - SIPPER...
 - Services numériques aux citoyens - SIPPEREC...
 - Solutions intelligentes de sécurité et de sûre...
 - Téléphonie fixe et mobile - SIPPEREC - Bouqu...
 + 1 autres offres

Produire et maîtriser vos énergies
 Votre organisation adhère à 8 offres :
 - Centrales solaires photovoltaïques - installati...
 - Chauffage renouvelable
 - Fonds "transition énergétique" pour la mobili...
 - Fourniture et gestion de l'électricité
 - Performance énergétique - SIPPEREC - Bouq...
 + 3 autres offres

Développer les mobilités
 Votre organisation adhère à 6 offres :
 - Fonds "transition énergétique" pour la mobili...
 - Installation et exploitation de bornes de rech...
 - Mobilité - SIPPEREC - Bouquet 2
 - Services numériques aux citoyens - SIPPEREC...
 - Solutions intelligentes de sécurité et de sûre...
 + 1 autres offres

Financer vos projets
 Votre organisation adhère à 7 offres :
 - Fonds social précarité et efficacité énergéti...
 - Fonds "transition énergétique" pour la mobili...
 - Fonds "transition énergétique" pour la mobili...
 - Redevance d'Occupation du Domaine Public L...
 - Redevance d'Occupation du Domaine Public L...
 + 2 autres offres

Mutualiser vos achats
 Votre organisation adhère à 10 offres :
 - Prestations techniques pour le patrimoine de...
 - Fourniture et gestion de l'électricité
 - Mobilité - SIPPEREC - Bouquet 2
 - Performance énergétique - SIPPEREC - Bouq...
 - Réseaux, internet et infrastructures - SIPPER...
 + 5 autres offres

SIPPEREC © 2022 [VOIR LE SITE](#) À propos Nous contacter CDD RDPD Mentions légales

Le SPASER

pour un modèle économique et social plus responsable

Le SIPPAREC est un acteur public majeur en Île-de-France pour la transformation des territoires. Il pilote 150 marchés publics pluriannuels et 29 délégations de service public. En ce sens, le SIPPAREC est donc un acheteur public incontournable et puissant, susceptible de permettre l'émergence de modèles économiques et sociaux plus responsables.

C'est pourquoi les équipes du SIPPAREC ont souhaité se doter d'un SPASER pour la période 2023-2026, dans l'objectif de maîtriser la dépense publique, de contribuer à l'équité sociale et de favoriser une saine compétitivité entre les acteurs économiques, tout en accompagnant les transitions énergétique et numérique...

L'ensemble des mesures prises en ce sens et détaillées ci-après font l'objet d'une évaluation annuelle qui nous permettra de mesurer les résultats atteints.

SPASER : Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

La commande publique

◆ 10 FÉVRIER 2020

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

◆ 9 MARS 2021

Le décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

◆ 22 AOÛT 2021

Article 35 de la loi du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi climat et résilience).

◆ 15 NOVEMBRE 2021

La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

◆ 3 MAI 2022

Obligation de vigilance

Possibilité d'exclure de la procédure de passation d'un marché ou d'un contrat de concession les sociétés de plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 dans le monde, qui ne satisfont pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance permettant d'identifier les risques et atteintes graves aux droits humains, à l'environnement, à la santé et à la sécurité (L. 2141-7 et L. 3123-7-1 du CCP).

◆ DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2023

SPASER

Obligation d'élaborer un SPASER lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros pour les acheteurs soumis au code de la commande publique (D. 2111-3 du CCP).

◆ AU PLUSTARD LE 1^{er} JANVIER 2024

Données essentielles

Les acheteurs doivent publier sur le portail national des données ouvertes : les données essentielles des marchés \geq 40 000 € HT et des contrats de concession (R. 2196-1 et R. 3131-1 du CCP).

◆ À COMPTER DU 21 AOÛT 2026

Critère environnemental

Plus possible de définir, dans les marchés publics ou les contrats de concession, un critère d'attribution unique fondé sur le prix : les caractéristiques environnementales de l'offre doivent toujours être prises en compte (R. 2152-7 et R. 3124-4 du CCP).

AXE I
|**TRANSVERSAL**

Optimiser la mutualisation
des achats
Amplifier le sourcing et la veille
Renforcer la communication
et la transparence

AXE II
|**SOCIAL**

Faciliter l'insertion
Aider les personnes en situation
de handicap
Lutter contre les discriminations
et promouvoir l'égalité

AXE III
|**ÉCONOMIE
RESPONSABLE**

Soutenir l'accès des TPE/PME
à la commande publique
Encourager le commerce
équitable et l'achat éthique
Favoriser l'économie sociale
et solidaire (ESS)

AXE IV
|**ENVIRONNEMENTAL**

Continuer la transition écologique
Stimuler la production
des déchets

41 800

tonnes de CO₂ évitées par an
(soit l'équivalent de 56 500 voitures
retirées de la circulation)

694 M€ HT

montant des marchés attribués en 2021

28

Schémas directeurs Énergie
depuis le début du marché actuel d'AMO
performance énergétique du patrimoine bâti

100^e

centrale photovoltaïque inaugurée
par le SIPPEREC fin 2020

**Quelques exemples
d'actions concrètes**

- Former régulièrement des chefs de projet au développement durable dans la commande publique;
- Partager chaque année la programmation des achats pour identifier les marchés qui pourront faire l'objet d'une clause sociale;
- Réserver une partie des marchés au secteur adapté et protégé (entreprises adaptées et/ou aux ESAT);
- Intensifier les actions de sensibilisation, notamment auprès des réseaux d'entreprises (valoriser le label Diversité et le label Égalité);
- Créer des temps de rencontre réguliers entre les acheteurs du SIPPEREC et les acteurs économiques du territoire;
- Réserver des marchés aux acteurs de l'ESS;
- Remplacer le critère prix par le coût global d'utilisation ou le coût cycle de vie des produits jusqu'à élimination.

Membres du Bureau



Jacques J.-P. Martin
Président du SIPPAREC,
Maire de Nogent-sur-Marne

Vice-présidents



Philippe RIO
Maire de Grigny,
1^{er} Vice-président



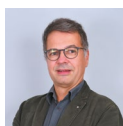
Florence CROCHETON-BOYER
1^{er} Adjointe au maire
de Saint-Mandé,
2^e Vice-présidente



Samuel BESNARD
Adjoint au maire
de Cachan,
3^e Vice-président



Marie-Pierre LIMOGNE
1^{er} Adjointe au maire
de Courbevoie,
4^e Vice-présidente



Rodéric AARSSE
Adjoint au maire
de Malakoff,
5^e Vice-président



Sophie RIGAULT
Maire de Saint-Michel-
sur-Orge,
6^e Vice-présidente



Fatah AGGOUNE
1^{er} Adjoint au maire
de Gentilly,
7^e Vice-président



Frédéric SITBON
Adjoint au maire
d'Asnières-sur-Seine,
8^e Vice-président



Serge FRANCESCHI
Adjoint au maire
d'Alfortville,
9^e Vice-président



Joëlle CECCALDI-
RAYNAUD
Maire de Puteaux,
10^e Vice-présidente



Gilles GAUCHE-CAZALIS
Adjoint au maire
de Nanterre,
11^e Vice-président



Anthony MANGIN
1^{er} Adjoint au maire
de Drancy,
12^e Vice-président



Mathieu DEFREL
Adjoint au maire
de Stains,
13^e Vice-président



Thierry BARNOYER
1^{er} Adjoint au maire
de Maisons-Alfort,
14^e Vice-président



Jean-Pierre RIOTTON
Conseiller municipal
délégué de Sceaux
15^e Vice-président

Membres du Bureau



Oben AYYILDIZ
Conseiller municipal
d'Épinay-sur-Seine



Boris DEROOSE
Conseiller municipal
délégué de Saint-Denis



Jean-Baptiste BARFETY
Adjoint au maire
de Gonesse



Rachida KABBOURI
Conseillère municipale
de Vitry-sur-Seine



Arnaud LETELLIER-
DESNouvRIES
Adjoint au maire
de Bonneuil-sur-Marne



Ling LENZI
Adjointe au maire
d'Aubervilliers



Jean-Pierre CHAFFAUD
Président de Sud-Eleg

Groupe SIPPAREC



Florence
CROCHETON-BOYER
Présidente
de la SEM SIPPAREC



Jean-Marie VILAIN
Président
de la SPLSEER



Anthony MANGIN
Président de Généo



Samuel BESNARD
Président
de la SPL Unigéo

II ÉLECTRICITÉ

Compétence historique et premier levier de mutualisation, l'électricité fait partie intégrante du cœur de mission du SIPPAREC.

Autorité concédante, le Syndicat contrôle la qualité de distribution et fourniture de l'électricité. Il veille également au bon niveau d'investissement sur le réseau, pour le compte des collectivités qu'il représente. Directement lié au contrat de concession, le fonds de partenariat finance les mesures en faveur de la transition énergétique.

1^{re}

concession électricité de France

1,92 M

de points de livraison d'électricité

84

collectivités représentées, défendues et parties prenantes sur les enjeux d'électricité

+ de 13

millions d'euros pour soutenir les actions en faveur de la transition énergétique en 2022

5 %

de la consommation électrique française

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et a placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités territoriales qui se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux, comme le SIPPAREC pour la gérer. Pour le compte des collectivités qu'il représente, le SIPPAREC a donc pour mission de contrôler le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par Enedis et EDF, dans le but de garantir un service public de qualité.

Dans l'exercice des missions que lui ont confié les collectivités territoriales, le SIPPAREC a deux préoccupations essentielles :

- **le prix de l'électricité** payé par le consommateur final ;
- **la qualité du service et du réseau de distribution** qui a tendance à se détériorer depuis plusieurs années, notamment avec l'allongement des temps de coupure et des délais de raccordement.

Par ailleurs, le Syndicat assure également la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux, gère le contrôle ainsi que la perception de la taxe locale pour l'électricité.

Enfin, un fonds de partenariat négocié dans le cadre du contrat de concession met à disposition des collectivités des ressources financières exceptionnelles pour les projets en faveur de la transition énergétique.





– À savoir
En 2016, le SIPPAREC et Enedis ont signé un accord de méthode qui organise la remontée d'informations au Syndicat lors des incidents touchant les postes sources ou le réseau concédé et entraînant des coupures équivalant à plus de 100 000 clients par minute.

Vigilance et exigence de la commission Électricité

La nouvelle gouvernance mise en place en septembre 2020 a décidé de créer une commission Électricité. Cette commission est chargée d'étudier et de préparer les décisions du Comité syndical.

Elle est coprésidée par Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine) et Jean-Pierre RIOTTON (Sceaux). En sont membres : Daouda KEITA (Bagnole), Samuel BESNARD (Cachan), Dominique GAULON (Dugny), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Loïc DAMIANI (Fontenay-sous-Bois), Rachid MAIZA (La Courneuve), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Baptiste GERBIER (Noisy-le-Sec), Patrick LEROY (Rungis), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg) et Claude LESEUR (Valenton).

En première ligne face à la hausse des prix de l'énergie

Le SIPPEREC est depuis longtemps attentif à l'évolution des prix de l'électricité. Il est en effet autorité concédante de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés pour 1,2 million d'usagers, et acheteur de plus de 2 TWh pour plus de 500 adhérents.

Une hausse des prix sans précédent

Les années 2021 et 2022 ont été marquées par une hausse du prix de marché du gaz et de l'électricité sans précédent qui s'est amplifiée, sous l'effet conjugué de divers événements parmi lesquels : un déséquilibre offre/demande, la chute de la production nucléaire et de la production hydraulique, un marché d'électricité en forte croissance et les restrictions d'importation de gaz russe.

Afin de limiter la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en œuvre en 2022 un bouclier tarifaire qui était reconduit en 2023. Celui-ci comprend quatre mesures principales :

- une quasi-suppression de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) ;
- une augmentation de 20TWh (+20 %) du plafond de l'ARENH (Accès régulé au nucléaire historique) pour l'année 2022 à un prix de 46,2 €/MWh ;
- l'attribution aux fournisseurs d'électricité d'une subvention permettant de plafonner la hausse résiduelle subie par les éligibles aux tarifs réglementés d'électricité à 4% en 2022 puis 15% en 2023 ;
- un chèque énergie exceptionnel de 200 euros à partir de décembre 2022 aux ménages les plus précaires.

Le SIPPEREC a salué ces mesures d'urgence qui sont les bienvenues mais qui ne résolvent pas les problèmes structurels de la politique énergétique française.



Tout d'abord, car ce dispositif touche principalement les usagers qui souscrivent aux tarifs réglementés de vente, alors que les moyennes et grandes collectivités n'y ont plus accès depuis le 1^{er} janvier 2021. Mais aussi, parce que cette mesure ne permet pas de donner de visibilité au-delà de 2023.

Le SIPPAREC a renouvelé son appel au Gouvernement sur la régulation du nucléaire en appelant à relever le plafond de l'ARENH à 150 TWh, afin que l'investissement de la nation dans le nucléaire puisse profiter à tous, particuliers comme collectivités.

Le SIPPAREC a également rappelé que l'ARENH constitue une option gratuite et asymétrique pour les fournisseurs alternatifs à EDF, ce qui est totalement injuste pour le producteur EDF.



Par ailleurs, le SIPPAREC étant un des principaux acheteurs d'électricité en France, il constitue un solide allié des collectivités. L'expertise et les volumes achetés par le SIPPAREC ont permis aux collectivités d'obtenir les meilleurs prix dans un contexte particulier des prix de gros du marché de l'électricité en très forte hausse.

En somme, cette situation souligne la nécessité pour les collectivités de développer à l'échelle locale une politique énergétique indépendante des énergies fossiles. Depuis maintenant plus d'une décennie, le SIPPAREC agit dans ce sens avec ses collectivités adhérentes et développe le solaire photovoltaïque, notamment en autoconsommation, ainsi que de multiples réseaux de chaleur de géothermie qui permettent, in fine, aux usagers d'accéder à une énergie renouvelable avec des prix maîtrisés.

Le SIPPAREC appelle le Gouvernement à une visibilité sur la régulation nationale du prix du nucléaire après la fin de l'ARENH prévue en 2025.



Limiter les incidents et coupures d'électricité

En sa qualité d'organisateur du service public de l'électricité pour le compte des collectivités, le SIPPEREC contrôle les missions exécutées par le concessionnaire, afin de prévenir et limiter les incidents et coupures en nombre et en temps et ainsi protéger le consommateur final.

Des incidents en hausse

En 2016, le SIPPEREC et Enedis ont signé un accord de méthode qui organise la remontée d'informations au Syndicat lors des incidents touchant les postes sources ou le réseau concédé et entraînant des coupures équivalant à plus de 100 000 clients par minute.

Ainsi, plus de 85 incidents de ce type ont été notifiés par le concessionnaire au SIPPEREC au cours de l'année 2022. Si 88 % des incidents de grande ampleur sont signalés au SIPPEREC, seulement 52 % des incidents sont signalés dans le délai de 24 heures contractuellement prévu et 70 % des rapports détaillés sont envoyés dans un délai de deux mois.

Pour ce qui concerne la qualité et l'exhaustivité des informations communiquées par le concessionnaire, il est notable que le gestionnaire fournit des efforts pour contextualiser son intervention, cependant le contenu des informations partagées dans les rapports reste à affiner. Le SIPPEREC reste vigilant sur la zone des Hauts-de-Seine très touchée, principalement en été, par ces incidents dus aux défaillances des câbles de technologie ancienne et incidentogène, dits CPI (Câble à isolation en papier imprégné).

Enfin, sur l'exercice 2022, le gestionnaire du réseau annonce un critère B toutes causes confondues de 42,6 minutes sur le territoire du SIPPEREC, soit à peine trois minutes de moins que l'exercice précédent (45,5 minutes en 2021). Pour une concession urbaine, ce niveau est élevé. Il contribue à maintenir la tendance déjà haussière du critère B sur les vingt dernières années, à hauteur de 1,1 minute par an. Ce constat pose la question de la pertinence des choix d'investissements d'Enedis.

85

incidents de coupure de l'ordre de 100 000 clients/minute en 2022

42,6

minutes, c'est le temps moyen de coupure d'un usager en 2022, contre un objectif contractuel d'Enedis de 25 minutes d'ici fin 2029



Enfouissement : fiabiliser le réseau de distribution et améliorer le paysage urbain

L'enfouissement des câbles de réseaux aériens recouvre un enjeu de sécurité et de renouvellement des réseaux vétustes. Il améliore la qualité de distribution, car les réseaux souterrains résistent mieux aux intempéries les plus fréquentes (vents, tempêtes...). Il permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, en libérant de la place au sol sur les trottoirs et en réduisant la pollution visuelle.

Une prise en charge intégrale pour les réseaux électriques basse tension

Le SIPPAREC accompagne les collectivités dans leurs projets d'enfouissement :

- Il réalise et finance la totalité des études et travaux pour l'enfouissement des réseaux électriques, et propose à la collectivité un programme pluriannuel de travaux.
- Il réalise aussi l'enfouissement des autres réseaux (éclairage public, télécommunications, etc.) mutualisés avec l'enfouissement des réseaux, avec une prise en charge financière des collectivités.

Depuis 2011, plus de 700 kilomètres de réseaux de distribution électrique ont été enfouis, dont la totalité du réseau sur toiture. L'enjeu est de poursuivre ce chantier pour les 360 kilomètres de réseaux aériens basse tension restants, une infrastructure fragile, soumise aux intempéries et qui encombre l'espace public.

Les linéaires de réseaux restants sont variables selon les collectivités, mais le SIPPAREC et les Villes travaillent conjointement pour tendre vers la réalisation de l'enfouissement de l'ensemble des réseaux d'ici 2029.

Durant l'année 2022, le SIPPAREC a lancé 14,5 kilomètres d'enfouissement en étude, 16,5 kilomètres en travaux. Il a également finalisé 29,3 kilomètres de travaux d'enfouissement.

2029 :

objectif « zéro fil aérien »
sur le territoire de la concession

– À savoir

« Le SIPPAREC finance à 100 % l'enfouissement des réseaux électriques basse tension. Ce dispositif unique en France est valable jusqu'en 2029, date de fin du contrat de concession actuel. Il peut également réaliser, pour le compte des villes, l'enfouissement coordonné des autres réseaux. La mutualisation des travaux et les marchés compétitifs du SIPPAREC permettent de réaliser, selon les retours d'expériences des communes adhérentes, 50 % d'économie. »

Raccordements : maîtriser son foncier et ses coûts

Depuis 2009, dans le cadre des demandes de raccordement, le SIPPAREC propose aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme de les assister dans l'instruction des propositions techniques et financières émises par Enedis, afin de vérifier si elles doivent s'acquitter d'une contribution financière.

Une vigilance source d'économies importantes

En 2022, le SIPPAREC a étudié une soixantaine de dossiers de raccordement. Les analyses démontrent que, dans la très grande majorité des cas, les demandes de contributions reçues par les collectivités ne sont pas légitimes. En effet, dans une zone fortement urbanisée comme le territoire du SIPPAREC, le renforcement de réseaux est le cas le plus fréquent et ne doit pas donner lieu à facturation, il est pourtant souvent traité par Enedis comme de l'extension facturée aux collectivités.

Le sujet est important car les contributions financières apportées par des tiers à Enedis pour les raccordements électriques sur le réseau public représentent un enjeu financier fort, à l'échelle du SIPPAREC, estimé entre 10 et 15 M€/an.

Compte tenu de l'ancienneté de son activité et de ses retours d'expériences, le SIPPAREC s'est rapproché de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), dans le cadre d'un groupe de travail national sur la thématique des raccordements électriques, pour faire des propositions afin de compléter et préciser les dispositions réglementaires existantes et pour s'assurer que les collectivités en charge de l'urbanisme ne puissent être appelées à contribution financière que dans les cas d'extension de réseaux et non de renforcement, conformément aux dispositions légales. Une des mesures prises, par la loi sur l'accélération des énergies renouvelables, est la suppression de la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme d'ici fin septembre 2023.

Un délai moyen, en 2022,
de plus de

3 mois

pour la réalisation des raccordements électriques sans extension et de près de 8 mois avec extension. Dans la majorité des cas, Enedis appelle, à tort, une contribution auprès des villes.

Un fonds de partenariat essentiel pour la relance

Le fonds de partenariat est une particularité du contrat « historique » de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente conclu avec Enedis et EDF pour 82 communes de la petite couronne parisienne.

La dotation 2022 du fonds de partenariat qui finance les subventions reversées aux villes ainsi que l'enfouissement des réseaux électriques réalisé par le SIPPAREC était de près de 19,8 millions d'euros et a été entièrement consommée :

- **plus de 13 millions d'euros au titre de l'enveloppe dite de transition énergétique** pour des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie (travaux d'éclairage public passage aux LED), de la rénovation énergétique des bâtiments communaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE), de l'achat des véhicules électriques pour atteindre 20% du parc communal de véhicules et l'installation d'infrastructures de recharge associées ;
- **près de 290 000 euros au titre de l'enveloppe dédiée aux subventions versées aux villes pour l'enfouissement de leur réseau d'éclairage public ;**
- **plus de 5,7 millions d'euros au titre de l'enfouissement** du réseau électrique basse tension sous maîtrise d'ouvrage du SIPPAREC.

Afin de soutenir ses adhérents et de favoriser la relance économique, le SIPPAREC a fait le choix depuis 2021 d'augmenter considérablement la dotation disponible pour les communes, effort poursuivi en 2023. **Chaque commune dispose désormais d'une enveloppe allant de 170 k€ à 1,3 M€ pour ses actions en faveur de la transition énergétique.**

Des mesures renforcées contre la précarité énergétique

Par ailleurs, le Fonds social précarité efficacité énergétique (FSPEE), financé par EDF, offre la possibilité aux CCAS qui le sollicitent d'aider à la lutte contre la précarité énergétique, grâce au paiement des factures d'électricité des abonnés EDF au tarif réglementé bleu (qu'ils soient ou non bénéficiaires du chèque énergie), remboursement des achats des ampoules basse consommation LED ou encore réalisation de diagnostic énergétique des logements des clients démunis. Ce fonds est en augmentation avec une dotation pour l'année 2023 s'élevant à 355 302 euros contre 315 947 euros en 2022.

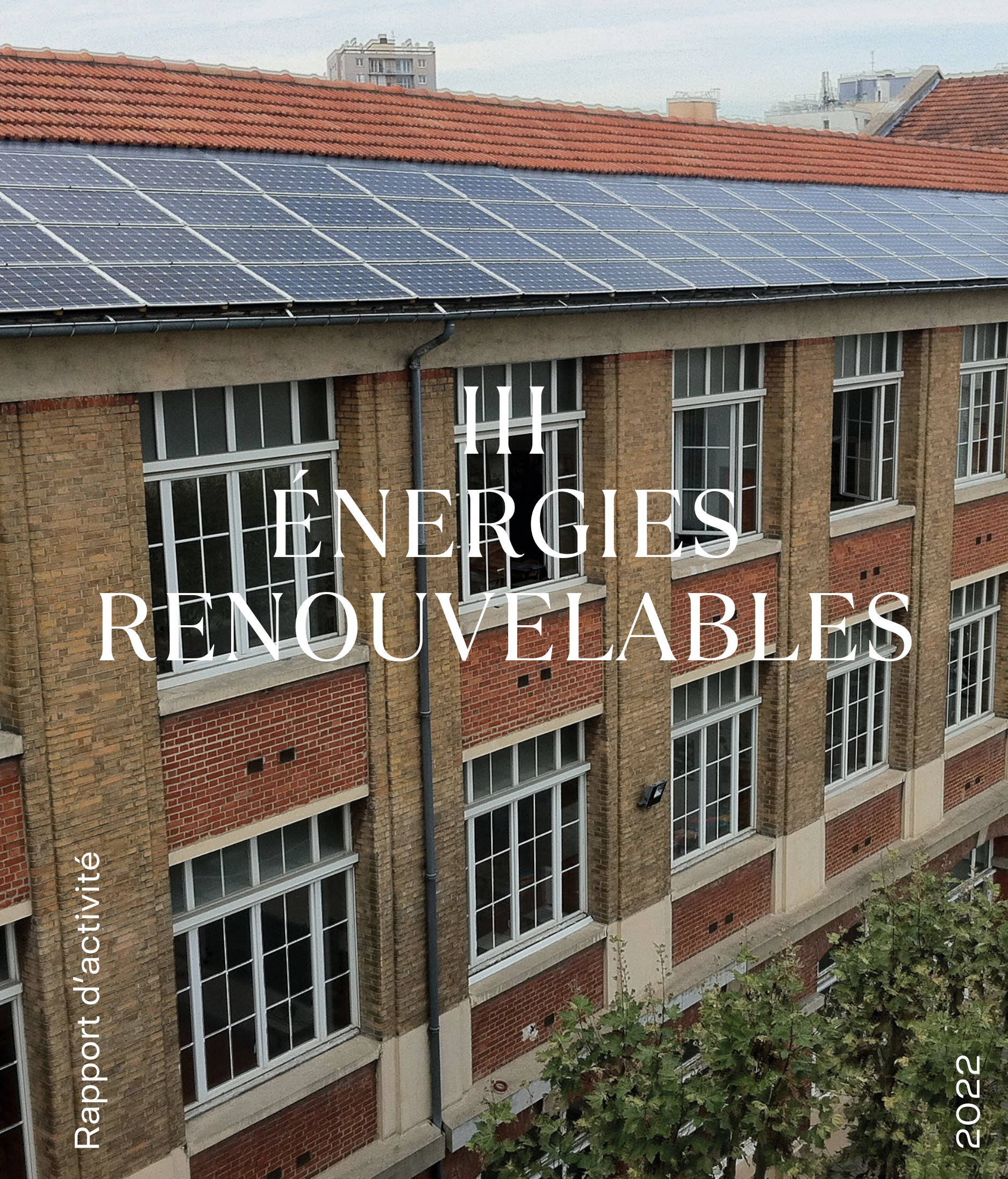
Le SIPPAREC se mobilise pour communiquer et sensibiliser les communes adhérentes. Un groupe de travail a été initié en 2023 en collaboration avec des élus, des CCAS, des bailleurs sociaux et EDF, afin d'optimiser l'utilisation de ce fonds aux bénéfices des usagers en précarité.

Jusqu'à

1,3 M€

d'aides par commune pour les mesures en faveur de la transition énergétique





III ÉNERGIES RENOUVELABLES

Rapport d'activité

2022

L'Île-de-France est une région dépendante de l'énergie produite ailleurs : la densité de la population et la pression foncière ne permettent pas de couvrir l'intégralité des besoins avec la seule production régionale. Une situation qui doit et peut changer, notamment avec les solutions proposées par le SIPPAREC, premier producteur public francilien d'énergies renouvelables.

5

réseaux de géothermie répartis sur 14 communes

et

2

réseaux en construction

106

centrales photovoltaïques en toiture dans 51 villes, pour une puissance cumulée de près de 5 MWc

+ de 20

projets solaires en développement pour environ 150 MWe

10

grands parcs au sol solaires pour environ 50 MWe

et

300

toitures solaires développées par la SEM SIPEnR

1

SEM, SIPEnR

3

SPL, la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER), UniGéo et la SPL Géothermie

1

régie, Gényo

L'Île-de-France est une région dépendante de l'énergie produite ailleurs. Une situation qui doit et peut changer, notamment avec les solutions proposées par le SIPPEREC, premier producteur public francilien d'énergies renouvelables. Le SIPPEREC est à l'écoute et aux côtés de ses collectivités adhérentes pour développer une production d'énergies renouvelables adaptée aux caractéristiques des territoires, ainsi qu'aux souhaits et besoins des acteurs locaux.

« Couteau suisse » des énergies renouvelables

Pour mettre en œuvre ses projets, le SIPPEREC adapte ses modes de gestion en fonction du contexte et des besoins des collectivités.

Par exemple concernant la géothermie, sur les sept réseaux déjà réalisés ou en cours de réalisation, trois le sont en délégation de service public (DSP) attribuée à des opérateurs privés (Dalkia et Engie Solutions), trois réseaux sont en DSP attribuée à une société publique locale (SPL) dont le SIPPEREC et les Villes sont actionnaires, et un réseau est en maîtrise d'ouvrage directe.

Par ailleurs, le SIPPEREC a créé en 2014 une société d'économie mixte SIPEnR pour agir sur des patrimoines privés. L'activité de la SEM se développe largement par des sociétés de projets, en y associant systématiquement les citoyens et les collectivités des territoires concernés. La SEM SIPEnR finance, construit et exploite des projets en Île-de-France mais également dans d'autres régions, toujours en partenariat avec des collectivités.



Acteur de la transition énergétique

Par ses solutions, ses projets et ses financements en faveur des énergies renouvelables, le SIPPEREC est pleinement acteur de la transition énergétique en Île-de-France, en accompagnant les collectivités dans la mise en place de solutions innovantes et génératrices d'une croissance vertueuse et durable.

Activateur d'idées et d'efficacité : la commission Énergies renouvelables

Les statuts du SIPPEREC prévoient la possibilité de créer des commissions de travail thématiques. La commission Énergies renouvelables se réunit deux à trois fois par an pour aborder des sujets d'actualité, étudier et préparer les décisions du comité syndical, contribuer aux travaux du SIPPEREC dans les domaines du solaire et de la chaleur renouvelable et plus largement de la transition énergétique (maîtrise de l'énergie, rénovation, etc.).

Elle est coprésidée par Samuel BESNARD (Cachan) et Marie-Pierre LIMOGÉ (Courbevoie). En sont membres : Geneviève ÉTIENNE (Le Kremlin-Bicêtre), Oben AYYILDIZ (Épinay-sur-Seine), Rachid MAIZA (La Courneuve), Florence CROCHETON-BOYER (Saint-Mandé), François ÉLIE (Marolles-en-Brie), Rodéric AARSSE (Malakoff), Pierre CRESPI (Clamart), Boris DEROOSE (Saint-Denis), François DARCHY (Versailles), Marie LECLERC-BRUANT (Fresnes), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Mélodie CHALVIN (Châtillon), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Bertrand VOISINE (Vanves), Nacime AMIMAR (Pantin), Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine), Paul BENSOUSSAN (Bagneux), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés) et Pascal LESSELINGUE (L'Hay-les-Roses).

Accélérer le déploiement du solaire photovoltaïque

Le SIPPEREC accompagne les collectivités d'Île-de-France qui souhaitent produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire sur leurs bâtiments publics ou parkings. Il s'agit d'un accompagnement à la carte pour développer, depuis les premières études jusqu'à la mise en service, et/ou exploiter des centrales solaires photovoltaïques en fonction des besoins des collectivités et de la configuration des projets et des sites.

Construction de centrales photovoltaïques au Liban

Dans le cadre d'une convention de coopération internationale entre le SIPPEREC et Électriciens sans frontières, le SIPPEREC a soutenu à hauteur de 100 000 € la construction de centrales photovoltaïques en toiture de 6 écoles au Liban.

Cette action a permis d'améliorer la continuité d'approvisionnement énergétique des établissements et de réduire leur dépendance aux sources de productions utilisées en cas de coupure électrique, qui sont à la fois onéreuses et polluantes.

– À savoir

Issu de la loi Elan, le dispositif Éco-énergie tertiaire impose désormais aux collectivités d'améliorer progressivement la performance énergétique de leurs bâtiments de surfaces supérieures à 1 000 m², avec des objectifs chiffrés de réduction des consommations de - 40% en 2030, - 50% en 2040 et - 60% en 2050. En complément des leviers usuels (isolation, sensibilisation et évolution des usages, etc.), les installations photovoltaïques en autoconsommation constituent des leviers supplémentaires permettant aux collectivités d'atteindre leurs objectifs, l'électricité solaire consommée directement étant comptabilisée dans les bilans.

15

années d'expérience auprès de plus de 60 collectivités

106

centrales photovoltaïques exploitées dans 51 villes

10

grandes centrales photovoltaïques au sol

300

projets en toitures et ombrières réalisés par la SEM SIPeNR

Produire et exploiter la chaleur renouvelable

L'Île-de-France a besoin d'accroître sa production d'énergies renouvelables et bénéficie pour cela d'un important potentiel de géothermie profonde. Un contexte très favorable sur lequel s'appuie le SIPPAREC pour proposer son expertise aux collectivités. De l'étude d'opportunité à la production, en passant par les financements, le SIPPAREC donne aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre un réseau de chaleur à base de chaleur renouvelable, et notamment de géothermie profonde.

– À savoir

Classement des réseaux

Afin encourager le développement des réseaux de chaleur existants, la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat rend obligatoire le classement des réseaux de chaleur à compter du 1^{er} janvier 2022. Le classement vise à rendre obligatoire, sous certaines conditions, le raccordement à un réseau de chaleur, existant ou en projet, dans certaines zones géographiques appelées « zones de développement prioritaire », les nouvelles constructions et extensions de plus de 150 m² ou bâtiments existants subissant d'importantes rénovations et dont le système de chauffage est remplacé.

Témoignage

« Le SIPPAREC est le premier producteur francilien de chaleur par géothermie profonde. Il développe massivement depuis plus de 10 ans, l'utilisation de cette chaleur locale qui présente des vertus à la fois écologiques et économiques. Elle est en effet accessible à un prix juste et relativement stable et rend les consommateurs moins tributaires de la volatilité des prix de l'énergie. De plus, la géothermie permet de diminuer massivement nos émissions de gaz à effet de serre. »

Samuel Besnard
3^e Vice-président,
Adjoint au maire de Cachan

5

réseaux de chaleur à base de géothermie profonde répartis sur 13 communes

2

réseaux en construction sur 5 communes

5

nouveaux projets à base de chaleur renouvelable à l'étude

14%

de la production régionale géothermale est produite par le SIPPAREC et ses filiales à partir de géothermie profonde

— À savoir

En 2022, le Fonds chaleur augmente considérablement

Le Fonds chaleur porté par l'ADEME et les subventions de la Région d'Île-de-France contribuent à accroître le développement des projets de réseaux de chaleur renouvelable sur le territoire francilien. En 2022, le budget du Fonds chaleur a fortement augmenté avec un total de 522 millions d'euros alloués, en hausse de près de 50% par rapport à 2021. Cette augmentation du budget du Fonds chaleur s'est accompagnée d'une révision des conditions d'attribution des aides telles que la hausse des plafonds pour l'obtention des aides forfaitaires et des aménagements quant à l'éligibilité des projets. Par ailleurs, le cumul des Certificats d'économies d'énergie (CEE) et des aides du Fonds chaleur a été élargi aux projets de raccordement de bâtiments existants à un réseau de chaleur. Le Fonds chaleur est ainsi un levier majeur pour accompagner l'atteinte des objectifs nationaux de neutralité carbone, à décliner au niveau régional.

Pour le compte des communes qui ont un potentiel sur leur territoire et souhaitent s'engager sur un tel projet, le SIPPAREC conseille, apporte son expertise et porte le montage technique et financier des opérations, la mise en œuvre et le suivi d'exploitation sur la durée du contrat, toujours en lien étroit avec les villes qui lui ont délégué leur compétence.

Les réseaux de chaleur géothermique du SIPPAREC couvrent en moyenne plus de 50% des besoins en chaleur de l'habitat collectif et des équipements publics sur le territoire qu'ils desservent. Ils permettent de bénéficier d'un prix maîtrisé et compétitif de la chaleur sur trente ans, moins soumis aux fluctuations du cours des énergies fossiles car basés sur une énergie locale et renouvelable.



2022 a été l'année de la concrétisation de l'extension du réseau de chaleur renouvelable de Grigny et Viry-Châtillon avec la confirmation de l'obtention des financements et le lancement d'un nouveau forage géothermique visant à développer le réseau sur deux nouvelles villes : Sainte-Geneviève-des-Bois et Fleury-Mérogis. À terme, 21 000 équivalents logements seront alimentés par de la chaleur renouvelable.

2022 a également vu la poursuite des travaux de déploiement du réseau Gényo sur les communes de Bobigny et Drancy. Ce réseau, géré par le SIPPAREC en maîtrise d'ouvrage publique, alimente environ 20 000 équivalents logements.

Enfin, 2022 a vu la création de la SPL Unigéo, attributaire du contrat de délégation de service public lancé par le SIPPAREC pour la création et l'exploitation d'un futur réseau de chaleur renouvelable à base de géothermie profonde sur les communes de Pantin, Les Lilas et du Pré-Saint-Gervais. Les travaux de réalisation des forages sont programmés en 2023. À terme, ce réseau alimentera l'équivalent de 20 000 logements sur le territoire des trois villes.

Le projet de la SPL Géothermie s'est également précisé avec la réalisation future d'un réseau de chaleur vertueux sur la ville de Malakoff.

Produire de l'hydrogène bas carbone pour une mobilité plus propre

L'hydrogène constitue une filière d'avenir pour la Région Île-de-France. Il présente de nombreux intérêts pour développer une économie favorable à l'environnement et pourvoyeuse d'emplois. Cette nouvelle énergie permettrait ainsi de couvrir de nombreux besoins, notamment ceux de la mobilité propre.

Un projet de production locale d'hydrogène bas carbone

Le SIPPAREC, via sa SEM SIPeNR et aux côtés de SUEZ, a créé en 2020 la société « H2 Créteil » pour construire une centrale de production et de distribution d'hydrogène bas carbone à l'aval de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) à Créteil. Cette première en France sera mise en service en 2024. Cette innovation permettra de fournir une solution de mobilité décarbonée.

Ce projet de station hydrogène de Créteil transformera l'électricité produite à partir de la combustion des déchets ménagers en hydrogène, par un procédé d'électrolyse. Produit localement, l'hydrogène vert d'H2 Créteil permettra d'alimenter des véhicules publics, tels que les bus, les bennes à ordures ménagères, les véhicules spéciaux pour les collectivités ou encore les véhicules utilitaires et ce, sur un territoire connu pour des mobilités intensives à proximité d'Orly et de l'A86, et à la lisière de la Zone à Faibles Emissions (ZFE).

L'implantation de cette station, soutenue par l'ADEME, la Région Île-de-France et la Commission européenne, sur le site du SMITDUVM, s'intègre pleinement dans les politiques locales de transition énergétique et écologique et dans la dynamique de la stratégie nationale hydrogène de la France. Ce dernier prévoit de consacrer 7 milliards d'euros d'ici à 2030, dont 2 milliards d'euros dans le cadre du plan de relance en 2021 et 2022, pour la recherche et le développement d'une filière créatrice d'emplois et bénéfique pour la qualité de l'air et le climat.



— À savoir
Dès 2018, le SIPPAREC avait, aux côtés de l'ADEME, de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris, établi des propositions de schémas de déploiement de l'hydrogène sur le territoire francilien. Ces propositions ont été présentées début 2021 à l'ensemble de ses partenaires et sont désormais devenues les références pour les projets franciliens à l'étude.

1 000 kg/j

d'hydrogène : c'est la capacité de production et de distribution du site, qui permettra ainsi de couvrir l'équivalent de la consommation d'environ 50 bus.

Offrir des solutions de maîtrise de l'énergie

L'énergie la plus vertueuse est celle non consommée. C'est pourquoi depuis plus de dix ans le SIPPEREC a développé de nombreux outils en faveur de la maîtrise de l'énergie et sait répondre à l'amplification des enjeux dans ce domaine. Il s'agit notamment de marchés d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), de Maîtrise d'œuvre (MOE) et d'une offre nouvelle de Maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD).

Maîtriser l'énergie dans les bâtiments publics

Faire appel aux solutions du SIPPEREC c'est :

- renforcer la performance énergétique et environnementale du patrimoine des collectivités (bâti et éclairage public) pour lequel la réglementation devient de plus en plus exigeante au regard des enjeux climatiques actuels ;
- réaliser des économies financières importantes afin de maîtriser la hausse des prix de l'énergie.

Sur le volet de la rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage, le SIPPEREC propose d'importantes aides financières et services pour soutenir les collectivités dans leurs démarches en faveur de la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique. Des moyens qui ont été renforcés et multipliés en 2021 pour participer à la relance économique et répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Plus de 1,3 M€

ont été reversés par le SIPPEREC aux Villes qui ont déposé des Certificats d'économie d'énergie (CEE) pour un volume de plus de 135 GWh cumac.



– À savoir
Grâce à son offre de maîtrise d'ouvrage déléguée, le SIPPEREC accompagne également les collectivités adhérentes pour les aider à accélérer le rythme de rénovation du patrimoine bâti et atteindre les objectifs du dispositif Éco-énergie tertiaire en réduisant de 40 à 60% leur consommation d'énergie.

Ainsi, avec le SIPPAREC, les collectivités adhérentes à la compétence électricité peuvent financer :

- des études et des travaux de maîtrise de l'énergie (MDE) éligibles aux CEE sur les bâtiments communaux (taux maximum de financement : 30 %) ;
- l'achat de bornes de recharge ou de véhicules propres (taux maximum de financement : 30 %) ;
- la mise à disposition de données pour accompagner leur transition énergétique (100 %) ;
- des actions d'information, d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie (taux maximum de financement : 80 %).

Cela se traduit par des aides financières qui vont de 180 000 euros à près de 1,4 million d'euros, selon la population et la superficie de la ville.

— À savoir

Le dispositif Éco-énergie tertiaire demande aux collectivités de réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m². L'objectif est de parvenir à une diminution d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. En effet, le parc tertiaire, s'il ne représente qu'un quart du parc immobilier français, compte pour un tiers des consommations énergétiques, soit plus de 530 TWh toutes énergies confondues. Pour les collectivités, les bâtiments communaux représentent 75 % de leurs dépenses énergétiques. Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du décret, les Villes doivent dorénavant indiquer leurs consommations énergétiques annuelles et leurs évolutions via la plateforme OPERAT.

Témoignage

« Le SIPPAREC, précurseur dans la production d'énergies renouvelables en Île-de-France, y joue un rôle clé, en partenariat avec les collectivités et les citoyens. »

Florence Crocheton-Boyer
2^e Vice-présidente,
1^{re} Maire-adjointe de Saint-Mandé

IV AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Le SIPPEREC accompagne les collectivités dans l'aménagement numérique de leur territoire, à l'heure où la dépendance aux usages numériques se fait de plus en plus forte : aujourd'hui, un actif sur deux en Île-de-France est amené à télétravailler de façon pérenne, tandis que la dématérialisation de toutes les procédures se poursuit. Depuis près de vingt-cinq ans, le Syndicat développe, pour ce faire, un patrimoine de réseaux numériques unique, qu'il continue d'enrichir et faire évoluer pour répondre aux nouveaux besoins des territoires.

25

ans d'expertise
et de développement
d'un patrimoine
numérique unique

3

réseaux d'initiative publique
de fibre optique à l'abonné
destinés à la desserte
du grand public et des
professionnels

+ de 6 000 km

de réseaux d'initiative
publique en fibre optique
déployés en Île-de-France

610 000

logements desservis
en Très Haut Débit

1

observatoire
du Très Haut Débit
sur le territoire métropolitain

+ de 150 000

sites professionnels
(entreprises, sites publics)
éligibles aux réseaux de
fibre optique disponibles
sur les réseaux Sequantic
et Europ'Essonne répartie
sur 115 communes

18

contrats de délégation
de service public

L'accélération des usages numériques avec la généralisation du télétravail dans de nombreuses entreprises et collectivités s'est poursuivie en 2022 et les Français continuent de plébisciter les solutions d'accès au Très Haut Débit désormais disponibles sur une large partie du territoire. 3,1 millions de foyers supplémentaires ont souscrit un abonnement Très Haut Débit en 2022. Cette accélération de la transition numérique conforte ainsi l'action du SIPPEREC qui œuvre depuis près de vingt-cinq ans pour faciliter l'accès de tous au Très Haut Débit, grâce au développement de réseaux numériques performants au service des entreprises, des administrations et des citoyens.





Veiller à garantir une couverture complète du territoire en Très Haut Débit

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (PFTHD), le Gouvernement, les collectivités et les opérateurs privés se sont engagés à rendre l'ensemble du territoire national éligible au Très Haut Débit d'ici fin 2022 et tous les foyers français à la fibre optique d'ici 2025. Fin 2022, ce chantier est largement avancé puisque 36,9 millions de locaux étaient raccordables à des réseaux filaires proposant des services Très Haut Débit (réseaux en fibre optique de bout en bout, réseaux câblés à terminaison coaxiale, réseaux cuivre VDSL), même si cet objectif va encore nécessiter une mobilisation forte des opérateurs privés qui ont la charge du déploiement des réseaux de fibre à l'abonné pour le grand public (FTTH) sur une grande partie des communes du SIPPÉREC. Sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris, 4 228 000 locaux étaient rendus raccordables en FTTH au troisième trimestre 2022, soit un taux de couverture de 94% à trois mois de l'une des premières échéances fixées par le PFTHD. La complétude des déploiements fibre et la densification des réseaux existants afin de pouvoir y raccorder les nouvelles constructions vont donc constituer un enjeu essentiel sur la prochaine période pour qu'aucun foyer ni aucune entreprise ne restent durablement à l'écart du Très Haut Débit. Cet enjeu de l'accès de tous au Très Haut Débit devient d'autant plus essentiel à l'heure où Orange annonce la fin du réseau cuivre à l'horizon 2030.

Fin du réseau cuivre à l'horizon 2030 : une migration accélérée vers les réseaux de fibre à l'abonné

Orange a présenté officiellement son plan de fermeture du réseau cuivre prévu sur l'ensemble du territoire national d'ici la fin 2030. L'opérateur historique projette de fermer progressivement le réseau par lots successifs de communes afin de migrer les abonnés sur les nouveaux réseaux de fibre en cours de déploiement appelés à devenir le nouveau réseau de référence pour tous les usages (voix, accès Internet Très Haut Débit...). Le réseau cuivre sera pour cela fermé tout d'abord commercialement avant d'en arrêter définitivement l'exploitation technique. Les communes et leurs élus vont donc être mobilisés, aux côtés d'Orange et des opérateurs, afin de préparer cette migration des abonnés, particuliers ou entreprises, vers les nouveaux réseaux qui devront être déployés à temps et partout pour que ce calendrier ambitieux puisse être tenu.

Activateur d'idées et d'efficacité : la commission Numérique

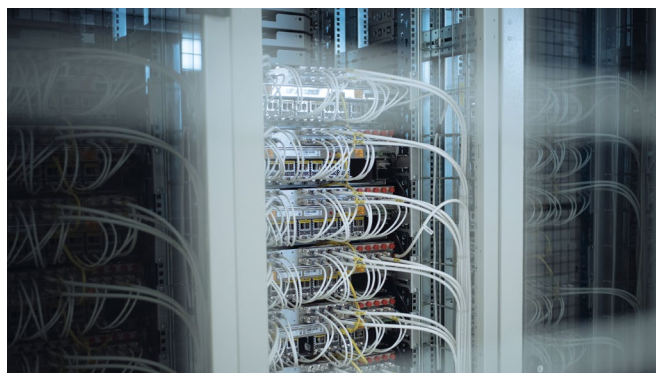
Une commission Numérique a été créée pour étudier les questions relatives aux réseaux et services numériques et aux communications électroniques, et notamment les relations avec les concessionnaires Irisé, Sequantic Telecom, Tutor Europ'Essonne et SFR Fibre.

Elle est coprésidée par Frédéric SITBON (Asnières-sur-Seine) et Boris DEROOSE (Saint-Denis). En sont également membres : Nadir SLIFI (Argenteuil), Ling LENZI (Aubervilliers), Ernst COULANGES (Villetaneuse), Patrick DONATH (Bourg-la-Reine), Sophie RIGAULT (Saint-Michel-sur-Orge), Marc LECUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Mathieu DEFREL (Stains), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Cyrille GRANDCLEMENT (Issy-les-Moulineaux), Serge FRANCESCHI (Alfortville), Hélène PECCOLO (Arcueil), Amirouche LAIDI (Suresnes), Gilles GAUCHE-CAZALIS (Nanterre), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés), Claude LESEUR (Valenton), Clément CHASSAIN (Livry-Gargan) et Anthony MANGIN (Drancy).

Déployer le Très Haut Débit pour tous

Dans le cadre de sa compétence en matière de « réseaux de communication électronique et services de communication audiovisuelle », le SIPPEREC est chargé d'établir, d'exploiter et de mettre à disposition pour le compte de ses adhérents des réseaux et infrastructures de communication électronique destinés à équiper leur territoire.

Ces réseaux mis en œuvre dans le cadre de délégations de service public sont conçus comme complémentaires à ceux déployés par les opérateurs privés. Développés depuis près de vingt-cinq ans, uniques par leur importance, ils contribuent à l'aménagement numérique du territoire francilien en apportant des solutions Très Haut Débit adaptées aux besoins des entreprises, des collectivités et du grand public. Ces réseaux utilisent des technologies diversifiées (réseaux câblés, réseaux de fibre à l'abonné...), mais ont tous en commun d'être constitués de fibre optique et sont donc évolutifs. C'est tout l'enjeu du renouvellement des contrats de délégation de service public en cours ou à venir : le SIPPEREC s'emploie à ce que ces renouvellements constituent une opportunité pour moderniser ces réseaux et faire évoluer l'offre de services afin de pouvoir répondre aux besoins nouveaux qui se font jour sur le territoire des adhérents.



4

millions d'habitants couverts par les **6 000 km** de fibre optique déployée pour l'ensemble de ces réseaux publics Très Haut Débit

610 000

prises raccordables en Très Haut Débit

91

collectivités desservies par les réseaux Très Haut Débit du SIPPEREC

Réseaux câblés plaques Sud et Nord et autres réseaux câblés transférés

Avec plus de 550 000 prises câblées raccordables et plus de 200 000 foyers abonnés à des services individuels ou collectifs, ces réseaux constituent un levier pour l'aménagement numérique des 45 collectivités qu'ils desservent. Ils permettent notamment de garantir à court et moyen terme la continuité des services Très Haut Débit délivrés à toutes les catégories d'usagers sur les territoires où les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH, en anglais Fiber To The Home) ne sont pas encore totalement déployés.

Le renouvellement des contrats de concession pour ces réseaux câblés que le Syndicat a engagé fournit l'occasion d'interroger le rôle de ces réseaux publics Très Haut Débit et de démontrer qu'investir dans leur modernisation peut constituer un levier utile pour l'aménagement numérique des territoires, en complément de l'offre de services des autres réseaux de fibre à l'abonné déployés par les opérateurs privés.

Réseaux Sequantic et Europ'Essonne

Les deux réseaux publics FTTH desservent aujourd'hui un ensemble de plus de 60 000 foyers sur les territoires des deux communautés d'agglomération de Paris-Saclay et Cœur d'Essonne Agglomération. Le réseau Sequantic dessert également l'ensemble des sites professionnels avec des offres de fibre à débit garanti (FTTO), soit un parc adressable de plus de 150 000 entreprises et établissements publics. Les deux réseaux sont déployés et exploités dans le cadre de deux délégations de service public, et confiés aux filiales du groupe Altitude Infra.

L'année 2022 a été marquée par un important programme de remise en état des deux réseaux qui ont subi d'importantes dégradations en raison des dysfonctionnements et dégradations générés par les opérations de raccordement des abonnés confiées aux sous-traitants des opérateurs commerciaux dans le cadre du mode STOC. Dans le cadre du programme SPRING, le délégataire Altitude Infra a repris et remis en état 25% des ouvrages (armoires et points de branchement optique) sur les deux réseaux.



Réseau Irisé

IRISÉ est un réseau d'initiative publique initié en 2001 par le SIPPAREC, qui a confié à la société du même nom, filiale du groupe SFR/ALTICE, la mission de développer et d'exploiter une infrastructure en Très Haut Débit au service des opérateurs et des collectivités.

Grâce au réseau Irisé, les 84 collectivités desservies peuvent ainsi développer des projets structurants et pérennes :

- 437 grands comptes entreprises déjà raccordés ;
- plus de 700 commandes de collectivités sur le réseau.

Le réseau Irisé propose des services de location de fibre noire (FON) ou activée à destination des opérateurs commerciaux, des entreprises ou des collectivités qui peuvent recourir à ces fibres pour interconnecter leurs bâtiments et constituer leurs réseaux en propre, dans le cadre de Groupes fermés d'utilisateurs (GFU).

Au cours de l'année 2022, les travaux d'extension du réseau visant à créer 300 nouveaux points d'interconnexion au plus près des besoins des entreprises et des sites publics ont été achevés, avec la pose de 94 kilomètres de câbles optiques supplémentaires, portant ainsi le linéaire total de l'infrastructure à 1 575 kilomètres, dont 1 325 kilomètres sur le périmètre délégué.

Le SIPPAREC travaille activement à la réversibilité des données de cette concession dont le contrat devra être renouvelé d'ici l'été 2025.

– À savoir

Agir pour améliorer et garantir la qualité des raccordements

L'accélération de la commercialisation sur les réseaux FTTH s'accompagne parfois de dysfonctionnements et de problèmes de plus en plus fréquents sur la qualité des raccordements des abonnés, qui empêchent une partie de la population de pouvoir accéder au Très Haut Débit dans de bonnes conditions.

Le mode de mutualisation des raccordements, désigné sous le terme de « mode STOC », imposé par les grands opérateurs nationaux sur les réseaux de fibre privés et publics, confie l'opération de raccordement final de l'abonné à l'opérateur commercial, qui délègue souvent ces travaux à une « cascade » de sous-traitants insuffisamment formés et contrôlés pour effectuer ces opérations dans de bonnes conditions. Ces difficultés continuent en particulier de pénaliser de nombreux foyers sur le territoire des communes desservies par les réseaux Sequantic et Europ'Essonne, sur lesquels le nombre de raccordements a très fortement augmenté depuis l'arrivée commerciale des grands opérateurs à l'automne 2020. En vue de remédier à ces difficultés, le SIPPEREC, en accord avec les élus des deux communautés d'agglomération Cœur d'Essonne et Paris-Saclay, a multiplié en 2022 les démarches et propositions auprès de l'ARCEP. Le Syndicat soutient la proposition de loi déposée en juillet 2022 par le sénateur de l'Ain et président de l'AVICCA Patrick Chaize visant à garantir la qualité des raccordements et la pérennité réseaux de fibre optique. Le texte a été adopté en première lecture à l'unanimité au Sénat le 2 mai 2023.

L'Observatoire du Très Haut Débit

Afin de répondre à l'objectif du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique de bâtir une métropole connectée, capable d'assurer un accès universel aux infrastructures numériques, le SIPPEREC, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, met en ligne, depuis 2017, l'Observatoire métropolitain du Très Haut Débit.

Cet outil met à disposition des cartes dynamiques qui fournissent des informations précises et actualisées sur l'évolution du déploiement du Très Haut Débit et permettant ainsi de mesurer chaque trimestre le chemin restant à parcourir pour garantir une couverture complète et homogène du territoire métropolitain. Il constitue un véritable levier d'action pour les communes et les territoires de la Métropole du Grand Paris.

Disposer d'infrastructures de communication de qualité et accessibles à tous constitue en effet un prérequis aux développements des nouveaux usages numériques.

Accompagner les usages numériques

Premier acteur régional de l'aménagement numérique, le SIPPAREC met également à disposition des adhérents, de sa centrale d'achat SIPP'n'CO, un ensemble de solutions performantes et diversifiées pour accompagner leurs projets en matière de transition numérique.

Ces solutions permettent à la fois de fournir aux collectivités tous les outils et services nécessaires au bon fonctionnement de leurs réseaux de communication et de leur système d'information, mais également des solutions orientées « usages » pour les aider à développer et mettre en œuvre leur offre de services à destination des citoyens, des usagers et des acteurs économiques et institutionnels, conformément à leurs choix de politiques publiques.

Une refonte complète du portail SIG en 2022

Entre début 2022 et fin 2023, le portail SIG du SIPPAREC a profondément évolué vers une solution moderne et collaborative de cartographie de ses données géoréférencées, basée sur des composants logiciels open source. Ce nouveau portail offre des possibilités accrues de visualisation, de consultation et d'exploitation de données, répondant en premier lieu à des besoins internes :

- **de contrôle des données liées aux DSP et aux équipements gérés par le SIPPAREC** (déploiement de réseaux THD, enfouissement du réseau de distribution électrique, centrales photovoltaïques, réseaux de chaleur renouvelable...);
- **de prospection pour développer de nouveaux projets** liés aux compétences du SIPPAREC et des SEM : solaire photovoltaïque, géothermie notamment;
- **de gestion et de suivi des données propres au SIPPAREC** liées à ses adhérents, leurs territoires et l'utilisation qu'ils font de la centrale d'achat SIPP'n'CO du SIPPAREC.

En plus de préserver une isofonctionnalité logicielle par rapport à son ancien portail SIG, le SIPPAREC dispose désormais de nouvelles fonctionnalités de **catalogage** et d'exposition de sa base de données, lui permettant de consolider les fondations de futurs projets relatifs à **la gouvernance de la donnée, aux territoires intelligents et durables, et à l'open data.**

À terme, ce nouveau portail SIG devrait également permettre au SIPPAREC de proposer à ses adhérents des fonctionnalités de gestion, de stockage et de visualisation de leurs données géoréférencées.



L'accès au Très Haut Débit plébiscité par les Français

Sur l'ensemble des 34,5 millions de locaux raccordables au FTTH fin décembre 2022, 18,1 millions (soit 52 %) avaient souscrit un abonnement en fibre optique activé.

Le rythme global des déploiements de fibre (FTTH) s'est maintenu à un niveau élevé en 2022 avec 4,7 millions de locaux rendus raccordables sur l'ensemble du territoire national.

En matière de téléphonie mobile, 82,6 millions de cartes SIM étaient en service fin 2022 en France, principalement sur les réseaux 4G. Deux ans après le lancement commercial de la 5G, on observe fin 2022 un premier décollage de cette technologie avec 8,2 millions d'utilisateurs actifs sur les réseaux 5G, soit 10 % des cartes SIM en circulation.

Les utilisateurs actifs sur les réseaux mobiles consomment toujours plus de données : en 2022, le trafic par client actif 4G s'élève à environ 15 Go par mois, soit + 2,4 Go en un an et par abonné.



Réduire l'empreinte carbone du secteur numérique

La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) du 15 novembre 2021 a pour objectif de faire converger transition numérique et transition écologique. Elle vise pour cela à responsabiliser l'ensemble des acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics.

Le secteur du numérique était responsable de 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre en France, en 2019, mais son impact environnemental augmente et pourrait atteindre 7 % d'ici 2040, si rien n'est fait pour mettre en place une véritable politique de sobriété numérique.

Œuvrer à la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique, limiter le renouvellement des équipements et terminaux, responsables de 70 % de l'empreinte numérique en France, favoriser le réemploi et le recyclage, promouvoir des réseaux et data centers moins énergivores... De nombreuses dispositions de cette nouvelle loi concernent les collectivités territoriales.

Les communes de plus de 50 000 habitants devront notamment définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2025 : « une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre ».

Les usages numériques en 2022

- 56 % des utilisateurs d'Internet sur réseaux fixes disposent de la fibre ou du câble;
- plus de 9 Français sur 10 connectés à Internet (92 % d'internautes, dont 82 % de façon quotidienne);
- 40 % des Français sont équipés d'au moins un objet connecté dans leur foyer (santé, sécurité, domotique...)
- 77% achètent des biens en ligne;
- 89 % des détenteurs de smartphones utilisent des services de messagerie instantanée;
- 54% des Français éprouvent cependant au moins une forme de difficulté qui les empêche d'effectuer des démarches en ligne.

la
borne
bleue

V
MOBILITÉ
DURABLE

Le SIPPAREC se positionne comme le partenaire privilégié des collectivités pour la mobilité propre. Au regard de l'enjeu de développement de la mobilité électrique sur le territoire francilien, le Syndicat s'engage depuis 2017 pour le développement d'une offre de mobilité et de recharge sur le domaine privé et, plus récemment, sur le domaine public. Avec « La borne bleue », l'objectif est de garantir un accès équitable au service public de la recharge, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité environnementale.

1,037

tonne de CO₂ économisée
avec les centaines
de bornes bleues déjà
déployées à fin 2022

+ de 700

points de charge déployés
fin 2022

320

charges par jour en moyenne
sur le réseau en 2022

8,2 M

de km parcourus en 2022

Le rythme de déploiement des infrastructures de recharge est décisif pour accompagner le développement de la mobilité électrique, maintenant que l'offre de véhicules s'est élargie et que l'autonomie des batteries a nettement progressé. Le SIPPAREC est au rendez-vous de ce tournant et propose depuis 2019 une solution publique souple pour les collectivités et simple pour les usagers avec le réseau « La borne bleue ». Son objectif : garantir un accès équitable au service public de la recharge tout en contribuant à l'amélioration de la qualité environnementale.

Un réseau clé en main pour et avec les villes

Une fois que la commune a délégué sa compétence au SIPPAREC, c'est une solution clé en main qu'il est proposé de déployer : en concertation avec la Ville, le SIPPAREC définit l'emplacement des stations de recharge, le nombre de bornes et le calendrier de déploiement. Les tarifs définis dès l'automne 2019, en concertation avec les communes adhérentes, se révèlent aujourd'hui être les plus attractifs de la petite couronne parisienne.

+ 700

points de charge déployés
fin 2022

76 000

recharges réalisées sur le réseau
depuis sa mise en service*

500 000

heures de charge
réalisées*

+ 1 300 000

km parcourus

* Au 31 décembre 2022.

Un service conçu pour les usagers

Le réseau « La borne bleue » est facilement identifiable, simple d'utilisation et interopérable. Il se veut accessible à tous les usagers, qu'ils soient particuliers, professionnels, abonnés et non abonnés. Les utilisateurs ont à leur disposition les outils (site Web, application et badge) pour s'abonner, payer, identifier à distance les points de charge disponibles et pouvoir les réserver. Leur badge est interopérable : ils peuvent l'utiliser pour se recharger sur d'autres réseaux en France et en Europe.

Le SIPPEREC continue de développer de nouvelles solutions de mobilité sur le territoire de ses collectivités adhérent à la compétence Infrastructures de charge. C'est dans le cadre d'une expérimentation que cinq stations de la ville d'Asnières-sur-Seine ont été équipées de véhicules en autopartage.



– À savoir

Recommandation au niveau européen : un point de charge pour dix véhicules électriques.

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) fixe l'objectif de déployer 100 000 points de charge en France d'ici la fin de l'année 2022.

En 2030 : interdiction des véhicules thermiques dans le périmètre de la ZFE-m.

2035 : interdiction de commercialisation des véhicules thermiques neufs en France.

21% des parts de marché de vente de véhicules neufs en France.

1,037 tonne de CO₂ économisées à fin 2022 grâce au réseau « La borne bleue » déjà déployé.

Témoignage

« Le réseau "La borne bleue" déployé par le SIPPEREC, offre la possibilité aux asniérois de faire le plein de leur véhicule électrique, et ce à un coût intéressant pour eux et pour la commune. »

Frédéric Sitbon
Vice-président,
adjoint au maire d'Asnières

Moteur d'idées et de coordination : la commission Mobilités

Une commission Mobilités a été créée pour traiter des services apportés aux collectivités pour l'optimisation de leurs mobilités, que ce soit pour l'achat de véhicules propres, les infrastructures de recharge électrique et hydrogène ou les infrastructures et services à déployer pour atteindre leurs objectifs.

Elle est coprésidée par Frédéric Sitbon, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine, et Gilles Gauche-Cazalis, délégué titulaire de Nanterre. En sont membres : Ling LENZI (Aubervilliers), Jérémie RIBEYRE (Bois-Colombes), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Jean-Baptiste BARFETY (Gonesse), Jean-François DRANSART (La Garenne-Colombes), Patrick LEROY (Rungis), Nadir SLIFI (Argenteuil), Etienne LENGEREAU (Montrouge), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Robin LOUVIGNE (Vincennes), Anthony MANGIN (Drancy), Marc LECUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Pierre LECLERC (Bry-sur-Marne), Daouda KEITA (Bagnole), Isabelle COVILLE (Levallois-Perret), Hélène PEC-COLO (Arcueil), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Cyrille GRANDCLEMENT (Issy-les-Moulineaux), Amirouche LAIDI (Suresnes), Dominique GAULON (Dugny), François DARCHIS (Versailles), Rodéric AARRSE (Malakoff) et Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses).



Offre mobilité de SIPP'n'Co

Depuis 2017, le SIPPÉREC propose une offre complète pour accompagner les collectivités dans le renouvellement de leur parc de véhicules, l'installation de bornes de recharge ou encore la mise à disposition de prestations d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation d'études de mobilité.

Le SIPPÉREC propose ainsi plusieurs marchés pour répondre aux besoins suivants :

- la fourniture de véhicules propres (voiture, camionnette, transporteur, véhicules spécifiques métier, balayeuse, scooter et vélo) ;
- la fourniture, pose, exploitation et maintenance de bornes de recharge pour le domaine privé ;
- une AMO pour la réalisation d'études de mobilité et l'accompagnement pour leur mise en œuvre.

VI ACHATS MUTUALISÉS

Le SIPPEREC propose un large catalogue de marchés et de services à ses adhérents. Flexible, large et évolutive, cette offre s'adapte à tous les besoins des territoires. En passant par le SIPPEREC, les collectivités et autres organisations publiques bénéficient d'économies d'échelle importantes et d'une forte expertise.

1

guichet unique

866 M€

d'achat mutualisé par an

8

bouquets SIPP'n'Co

88

marchés publics à disposition

1

groupement de commandes d'électricité

14

événements thématiques, webinaires d'informations et ateliers de travail organisés en 2022

Jusqu'à

50 %

d'économie réalisée sur certaines prestations

70

courriers et publications pour informer les adhérents en 2022

Le SIPPEREC propose deux services d'achats mutualisés à ses adhérents : la centrale d'achat SIPP'n'Co qui se décompose en huit bouquets de services et le groupement de commandes d'achat d'électricité.

Adhérer à l'achat mutualisé du SIPPEREC c'est bénéficier :

- d'expertises sur des domaines complexes et concurrentiels ;
- de l'expérience dans la conduite de projets opérationnels en Île-de-France ;
- d'une grande sécurité juridique ;
- de la force de la mutualisation.

Notre volonté : la défense des intérêts des adhérents, l'apport de solutions innovantes et durables face aux enjeux technologiques et aux attentes sociétales et la proximité avec nos adhérents au regard de l'expérience de terrain du SIPPEREC. Cette proximité se traduit par :

- une équipe dédiée à l'accompagnement de chaque adhérent : services d'intermédiation, de veille, d'accompagnement personnalisé et de conseils par des interlocuteurs spécialisés et dédiés ;
- la participation des adhérents à la réflexion globale en amont de la publication des marchés, avec les ingénieurs du SIPPEREC et l'équipe d'animation ;
- un espace adhérents permettant de consulter l'ensemble des informations personnalisées concernant les marchés publics (pièces administratives, information titulaire, événements SIPPEREC, indicateurs...).

Évolution de l'offre numérique

6 marchés publics renouvelés en 2022 :

• Les services de téléphonie mobile : 91 000 lignes déployées

L'offre de téléphonie mobile a été renouvelée et les adhérents de SIPP'n'Co peuvent continuer à souscrire à des forfaits mobiles à destination des agents et des élus ou acquérir des équipements spécifiques (M2M), équipements d'amélioration de la couverture interne, smartphones et accessoires (écrans de protection, chargeurs...).

• Les services d'interconnexion et d'Internet

L'architecture des systèmes d'information est un enjeu fort pour les collectivités et établissements publics afin de garantir notamment leur sécurité. Le SIPP'EREC a renouvelé une partie de son offre pour accompagner les adhérents dans le déploiement :

- des liens d'interconnexion permettant la réalisation, l'extension et la maintenance de réseaux Voix-Données-Images à haut/Très Haut Débit (génie-civil, déploiement de fibre optique, bande passante sur lien FTTO - FTTH - FTTE sur des réseaux d'initiative publique ou privés, location/IRU fibre noire, Ethernet) ;
- des liens d'interconnexion permettant la fourniture, la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance de réseaux étendus de niveau 3 (WAN IPVPN) pour l'interconnexion en IP de vos sites au travers d'accès permanents ;
- des accès Internet sur toutes technologies et tous supports (FTTO, FTTH, FTTE, ADSL, SDSL, 4G, 5G) s'appuyant sur plusieurs opérateurs ;
- des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont proposés pour accompagner les adhérents sur l'ensemble de ces thématiques.

S'engager dans une démarche de territoire intelligent et durable avec le SIPP'EREC

Le concept de « territoire intelligent et durable » (TID), succédant à celui de la « smart city », recouvre aujourd'hui des réalités très différentes. En 2022, le SIPP'EREC a réalisé un travail important pour recenser et faire le lien entre les offres du SIPP'EREC permettant à ses adhérents de s'engager dans cette démarche en apportant :

- Une réponse à un **projet global de territoire intelligent et durable œuvrant pour le progrès et la transition écologique**, en mettant la résilience et le **mieux-vivre des habitants au cœur des politiques publiques**.
- Une réponse à des **projets politiques locaux** qui renforcent **la qualité et l'accessibilité des services aux usagers**, tout en **prenant en compte les priorités politiques et les spécificités de chaque territoire**.
- Une **alternative à la vision techniciste** promue par certains acteurs, qui propose les **moyens adéquats en face des besoins réels et recourt aux technologies numériques et innovantes avec discernement**, privilégiant les solutions locales, sobres et souveraines.
- Une réponse aux problématiques des collectivités territoriales démocratique et inclusive, qui associe les citoyens aux projets et qui veille à ce que le recours au numérique ne crée ni ne renforce de fractures sociales, mais au contraire contribue à les prévenir et à les corriger.
- Une réponse aux enjeux économiques et écologiques des territoires, en optimisant l'utilisation des ressources et en contribuant à leur attractivité, au bénéfice de l'ensemble de ses acteurs.

Pour construire ce territoire intelligent et durable, les adhérents du SIPP'EREC et de sa centrale d'achat SIPP'n'Co ont à leur disposition plus d'une vingtaine d'offres dans les domaines suivants :

- Gouvernance
- Environnement
- Mobilité durable/proprie
- E-Administration
- Espaces de vie
- Services urbains
- Société intelligente

Les outils de l'offre maîtrise de l'énergie et performance énergétique évoluent

L'énergie la plus responsable est celle qui n'est pas dépensée. Aussi, le SIPPEREC, via SIPP'n'Co, met à disposition un panel de services et de compétences pour accompagner les collectivités dans leur politique de maîtrise de l'énergie. Focus sur quelques-uns de ces outils.

Des sources d'économies en améliorant la performance de votre éclairage public et de vos bâtiments

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique et environnementale de l'éclairage public a pour objet d'assister et d'accompagner les adhérents dans les études, les actions et les travaux destinés pour un usage optimisé de l'éclairage public : sécurité des installations, maîtrise des consommations d'électricité, maîtrise des coûts, confort des usagers, valorisation de la ville, préservation de la biodiversité, etc.

Ce marché, plébiscité par les adhérents du SIPPEREC, a été renouvelé début 2022, ceci a pu être présenté lors d'une matinale dédiée à l'éclairage public durable.

40 %

des infrastructures d'éclairage public ont plus de 40 ans

60 %

de réduction des consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire d'ici 2050

Améliorer la performance énergétique du bâti

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique et environnementale du patrimoine bâti permet aux adhérents de définir une stratégie énergétique, d'initier les outils de mise en œuvre de cette stratégie et de réaliser l'ensemble des missions pour atteindre les objectifs fixés.

Afin d'aider les adhérents à limiter leur consommation de l'hiver 2022-2023, en respectant le confort des usagers tout en réalisant des économies d'énergie, le SIPPEREC a diffusé une plaquette sur la sobriété énergétique.

En complément des offres d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la centrale d'achat SIPP'n'Co s'est enrichie d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre spécialisé dans la rénovation énergétique du patrimoine bâti. Cet accord-cadre pluri-attributaires vise à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation des opérations comprenant au moins 50% de travaux de rénovation énergétique.

Évolution de l'offre mobilité propre

– À savoir

Pour réduire l'impact des transports sur l'environnement et opérer une transition vers une mobilité plus durable, plus sobre et plus propre, le Gouvernement s'engage dans le développement de la mobilité électrique avec un objectif de 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques en 2030 et impose aux collectivités territoriales une part minimale de véhicules électriques légers lors du renouvellement de leur flotte : Pour les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics : jusqu'à fin 2024, au moins 30 % des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE. À partir de 2025, cette part minimale est de 40%.

La mobilité propre depuis 2020 :

- 1 126 véhicules et 523 bornes de recharge achetées;
- montant global de commande : 13 millions d'euros;
- économie d'échelle directe pour les collectivités de 3,5 millions d'euros.

En complément des marchés d'achat de véhicules propres, le SIPPEREC propose depuis fin 2021 à ses adhérents une nouvelle offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des mobilités. Ce marché public a pour objectif de faciliter les actions des adhérents en leur permettant de réaliser les études nécessaires à la compréhension et à l'optimisation des mobilités, quelle qu'elles soient, sur leur territoire.



Évolution de l'offre d'achat d'électricité pour limiter l'impact de la crise

L'année 2022 a été une année de crise au niveau de l'électricité en France. L'annonce de mise à l'arrêt de plusieurs réacteurs du parc nucléaire français, ajoutée au conflit russo-ukrainien, a provoqué une hausse sans précédent des prix de l'électricité en France.

Le SIPPEREC ayant attribué ses derniers marchés subséquents en 2021 pour une fin de fourniture en décembre 2024 pour les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, et décembre 2025 pour les puissances inférieures à 36 kVA, les 500 adhérents du groupement de commandes ont eu un impact limité sur leurs factures avec une hausse de 15,5% entre 2021 et 2022.

Face à cette augmentation, le Gouvernement a mis en place des mesures, via un bouclier tarifaire visant à réduire l'impact de la hausse des cours sur les factures d'électricité. Ce bouclier tarifaire comprend deux mesures :

- La baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) de 22,5 €/mégawattheure à 1 €/mégawattheure à compter du 1^{er} février 2022.
- L'augmentation du plafond de l'ARENH de 20 TWH (120 TWH au lieu des 100) à un prix de 46,20 €/MWh, du 1^{er} avril au 31 décembre 2022.

Ces aides ont été répercutées sur les factures d'électricité des adhérents du groupement de commandes, et ont contribué à limiter la hausse des tarifs.

Parmi les autres événements importants de cette année 2022, on peut noter la bascule de tous les sites au segment C5 Éclairage public dans deux nouveaux marchés qui seront exécutés par chaque adhérent du 01/01/2022 au 31/12/2025.

52 000

points de livraison

2,3

Twh achetés (0,5% de la consommation française)

1

marché de fourniture d'électricité verte premium

L'ATLAS

Collectivités adhérentes à la compétence électricité

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et a placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales. Les communes se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux, comme le SIPPAREC, pour gérer cette compétence. Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture d'électricité pour les clients aux tarifs réglementés sont deux services publics locaux, respectivement concédés à Enedis (ex-ERDF) et EDF (Électricité de France).

84

adhérents à la
compétence électricité
dont 83 communes,
1 syndicat de 5 communes

Légende



Commune adhérente à la compétence électricité



Syndicat Sud -Eleg adhérent à la compétence électricité

II ÉLECTRICITÉ



Les centrales photovoltaïques et les réseaux de chaleur géothermale gérés par le SIPPEREC

85 adhérents à la compétence « ENR »
dont 82 communes, 1 Communauté d'agglomération,
1 Conseil départemental, la Région Île-de-France

106

centrales photovoltaïques

5

réseaux de chaleur
géothermique + 2 à déployer

Légende

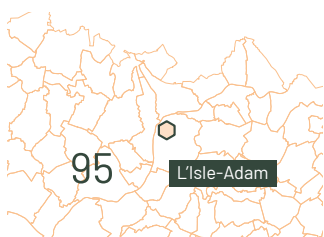
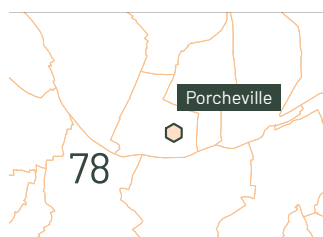
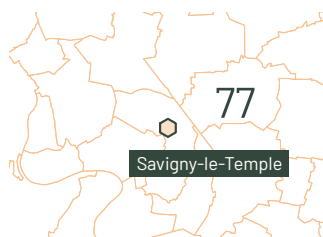
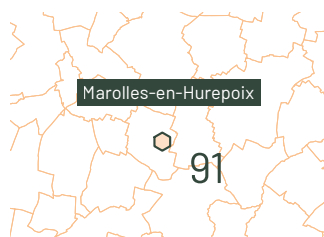
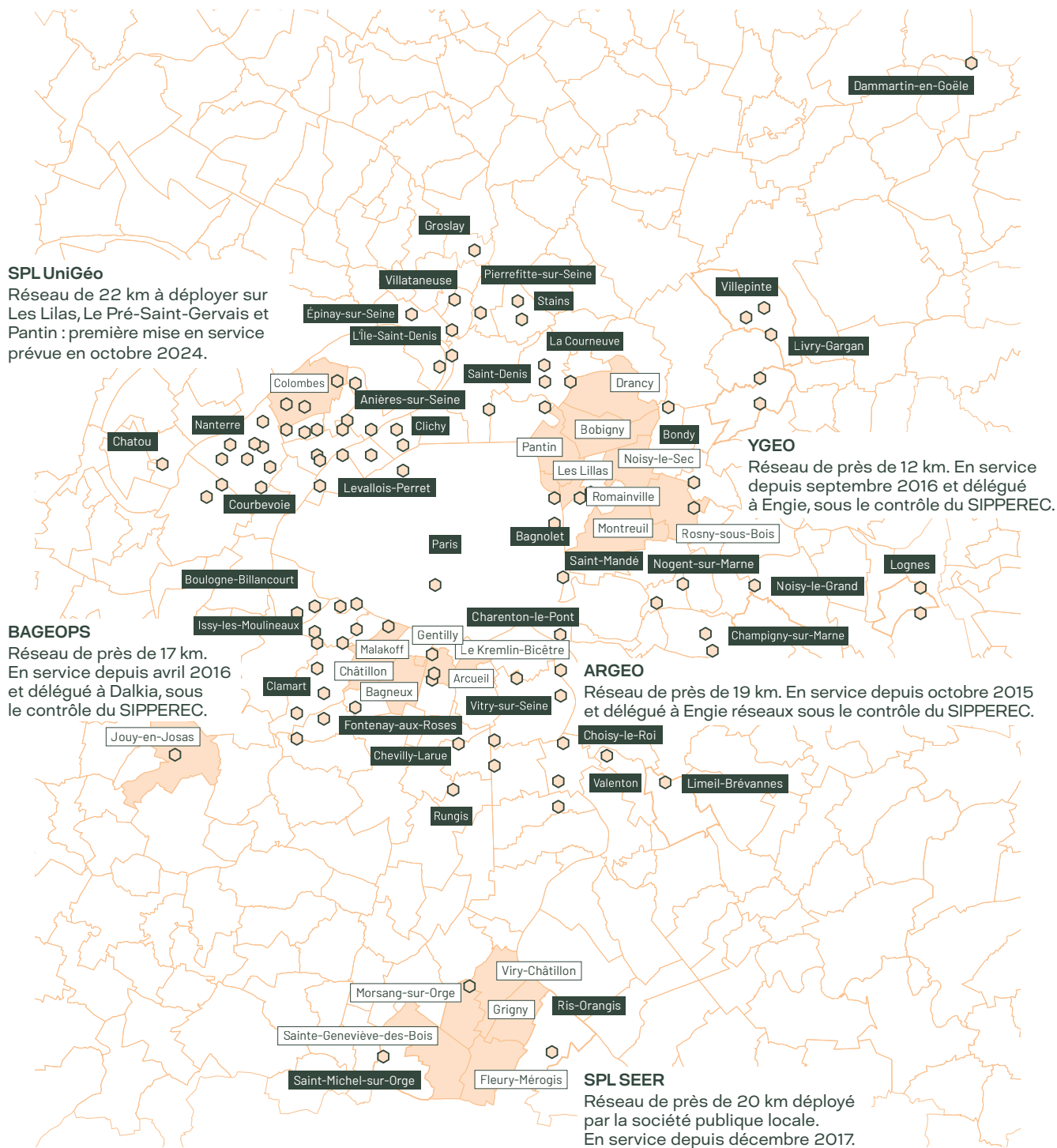


Commune concernée par un réseau
de chaleur géothermale existant
ou en étude géré par le SIPPEREC



Centrale photovoltaïque exploitée
par le SIPPEREC

III ÉNERGIES RENOUVELABLES



Collectivités adhérentes à la compétence numérique

Le SIPPAREC développe depuis vingt ans en Île-de-France et sur le territoire métropolitain un patrimoine public de réseaux numériques unique par son importance.

En améliorant considérablement l'offre de services apportée aux citoyens, aux acteurs économiques et institutionnels, l'accès au Très Haut Débit constitue un levier d'attractivité des collectivités territoriales. La réduction de la fracture numérique est aussi l'une des conditions nécessaires au développement économique et à l'égal accès pour tous au service public.

92

adhérents à la compétence
numérique
dont 89 communes
+ 3 communautés d'agglomération

Légende

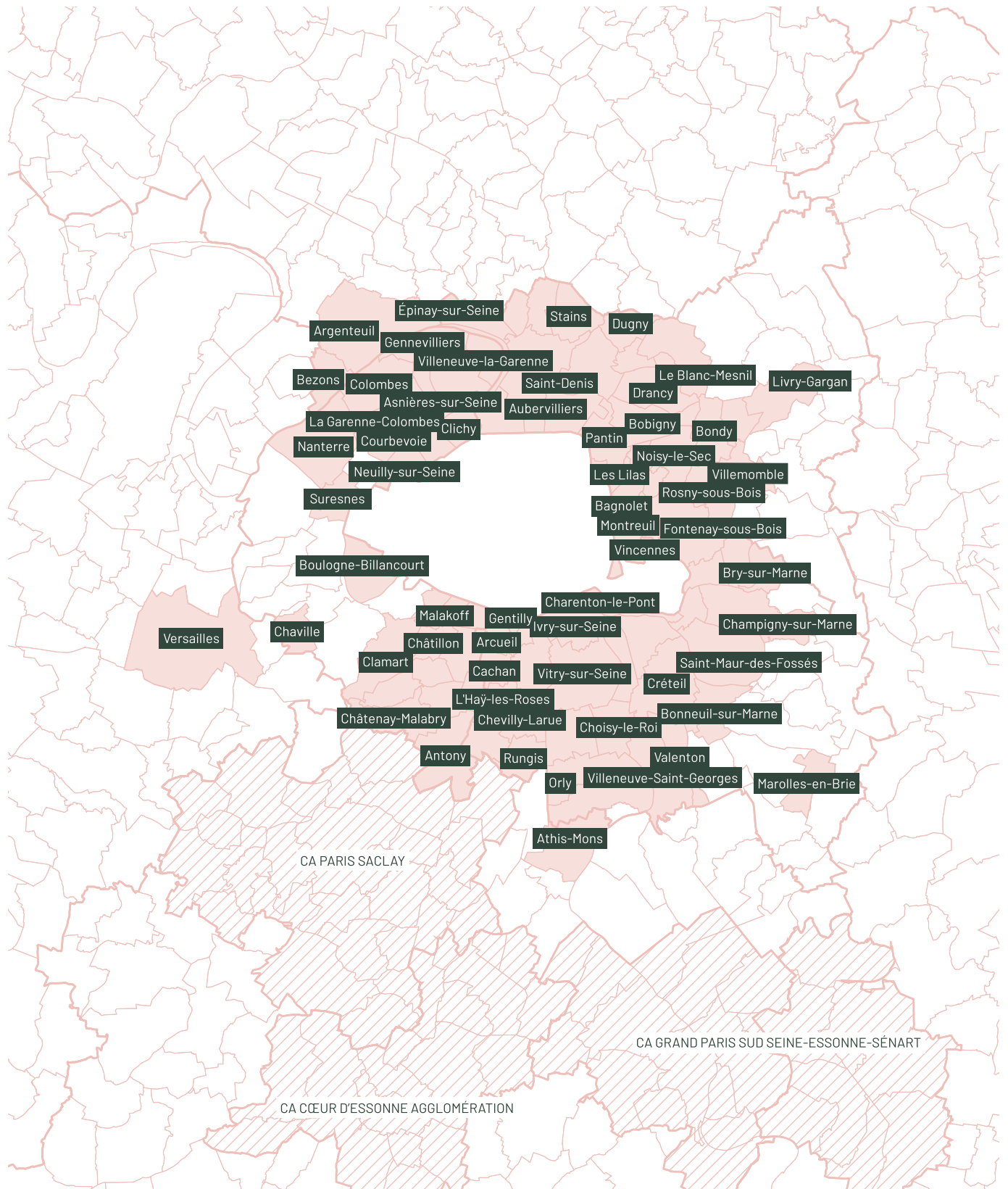


Commune adhérente à la compétence
numérique



EPCI adhérent à la compétence numérique

IV AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE



Collectivités adhérentes à la compétence infrastructures de charge

Au regard de l'enjeu de développement de la mobilité électrique sur le territoire francilien, le SIPPAREC a affirmé, en 2019, sa volonté de prendre en charge le déploiement d'un réseau d'infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Le SIPPAREC assure l'installation, l'exploitation et la maintenance des bornes de charge sur le domaine public pour le compte des collectivités qui le souhaitent et adhérant à cette compétence.

31

adhérents à la compétence
« infrastructure de charge »
dont 31 communes

+ 700

points de charge « La borne bleue »

Légende

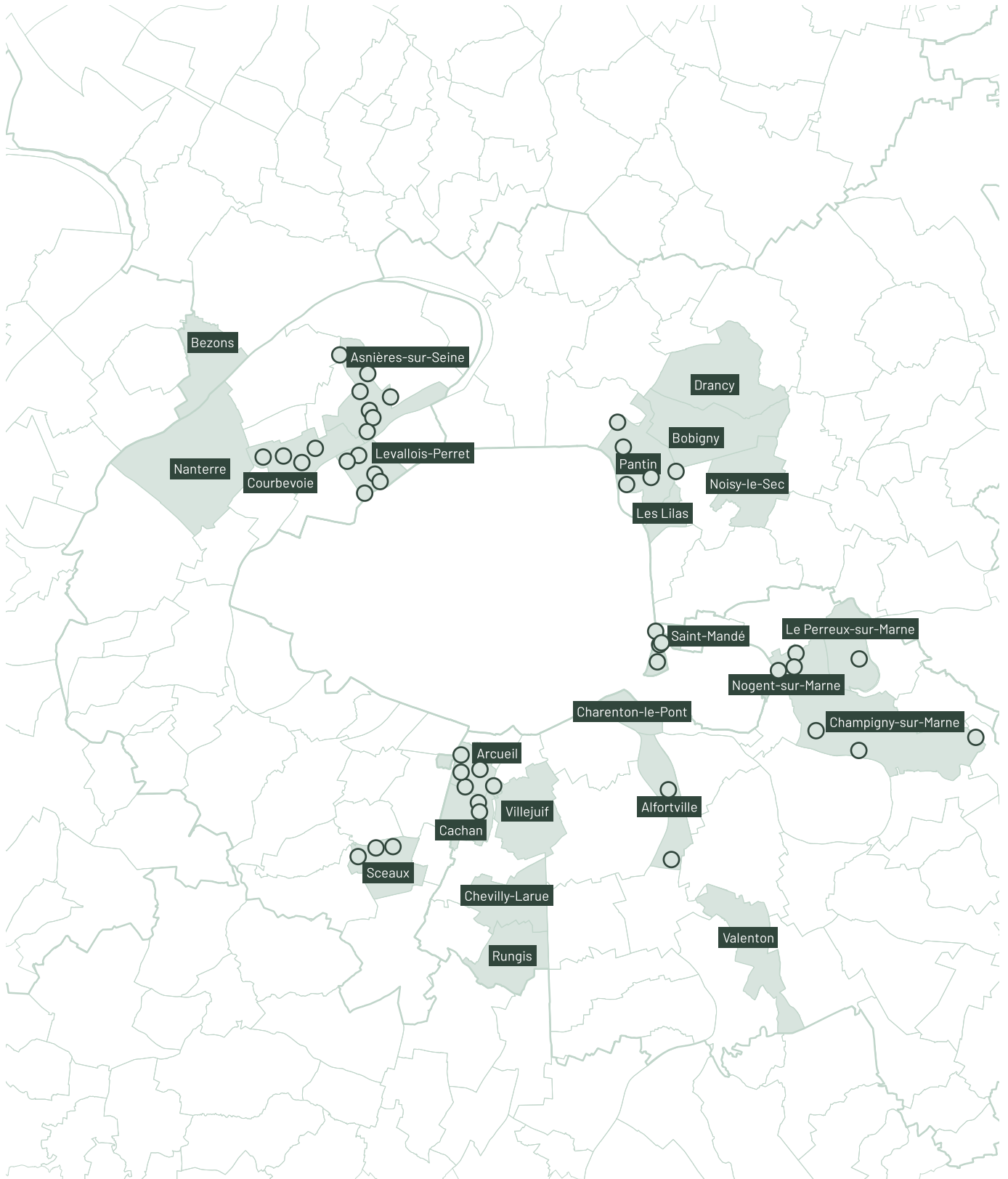


Commune adhérente à la compétence
infrastructures de charge



Station de recharge pour véhicules électriques

V
MOBILITÉ PROPRE



Collectivités adhérentes à SIPP'n'Co

Acteurs importants de la transition énergétique et numérique, les collectivités et les organismes d'Île-de-France font face à de nouveaux besoins liés aux mutations de notre société. Pour mieux accompagner ces structures, le SIPP'EREC a souhaité faire évoluer l'achat mutualisé avec SIPP'n'Co. L'objectif : proposer plus de services tout en garantissant une relation de proximité.

372

adhérents à SIPP'n'Co
(au moins 1 bouquet)
dont

CA	15
CCAS	14
CD	5
Commune	266
CU	1
Enseignement sup	2
EP	15
EPT	11
OPH	23
Région	1
SEM	1
Syndicat	18

Légende



Région adhérente à (au moins)
un bouquet SIPP'n'Co



Département adhérent à (au moins)
un bouquet SIPP'n'Co



EPCI adhérent à (au moins)
un bouquet SIPP'n'Co



Commune adhérente à (au moins)
un bouquet SIPP'n'CO

Collectivités adhérentes au Groupement de commandes « électricité » (GCE)

Le SIPPEREC regroupe les besoins de 500 collectivités pour bénéficier de l'achat d'électricité au meilleur rapport qualité-prix.

500

adhérents au GCE
dont

CA/CC/CU/EPT	20
CCAS	30
Conseils départementaux	6
Communes	260
Enseignement sup	4
OPH	19
Région	1
SEM/SPL	9
Syndicat	38
Autres organismes	113

Légende



Région adhérente au groupement de commandes « électricité »



Département ou syndicat adhérent au groupement de commandes « électricité »



EPCI adhérent au groupement de commandes « électricité »



Commune adhérente au groupement de commandes « électricité »

Comité syndical

au 1^{er} septembre 2022

→ Légende : Titulaire Suppléant

Communes

Alfortville

Serge Franceschi
Vice-président du SIPPEREC
Julien Boudin

Antony

Maryse Lemmet
Bruno Foyer

Arcueil

Hélène Peccolo
Christian Métairie

Argenteuil

Nadir Slifi
Maxime Renault

Asnières-sur-Seine

Frédéric Sitbon
Vice-président du SIPPEREC
Thomas Doublic

Athis-Mons

Patrice Sac
Nadine Ribero

Aubervilliers

Ling Lenzi
Membre du Bureau
Pierre Sack

Aulnay-sous-Bois

Fouad El Kouradi
Olivier Attiori

Bagneux

Paul Bensoussan
Yasmine Boudjenah

Bagnolet

Douada Keita
Frédéric Gabin

Bezons

Pascal Beyria
Nessrine Menhaouara

Bobigny

Abdel Sadi
Sami Boufetta

Bois-Colombes

Jérémie Ribeyre
Sylvie Mariaud

Bondy

Laurent Cotte
Alexandre Amzel

Bonneuil-sur-Marne

Arnaud Letellier- Desnouvries
Membre du Bureau
Gilles Gatineau

Boulogne-Billancourt

Emmanuel Bavière
Nicolas Marguerat

Bourg-la-Reine

Patrick Donath
Joseph Hayar

Brunoy

Jérôme Meunier
François Farez

Bry-sur-Marne

Pierre Leclerc
Augustin Kunga

Cachan

Samuel Besnard
Vice-président du SIPPEREC
David Petiot

Champigny-sur-Marne

Philippe Dubus
Wilfrid Bastin

Charenton-le-Pont

Hervé Gicquel
Fabien Benoît

Chatenay-Malabry

Jean-Louis Ghiglione
Patrick Dessen

Châtillon

Mélodie Chalvin
Nicolas Bost

Chatou

François Schmitt
Laurent Malochet

Chaville

Luc Mauvarin
Marc Girondot

Chevilly-Larue

Laurent Taupin
Philippe Komorowski

Choisy-le-Roi

Vasco Coelho
Marina Brulant

Clamart

Pierre Crespi
Mathieu Caujolle

Clichy-la-Garenne

Georges Roux
Pierre-Marie Gouygou-Vieillefosse

Colombes**Nagète Maatougui**
Maxime Charreire

Courbevoie**Marie-Pierre Limoge**
Vice-présidente
Jacques Kossowski

Courtry**Grégory Presle**
Dominique Civeyrac

Créteil**Alain Dukan**
Jean-François Dufeu

Drancy**Anthony Mangin**
Vice-président
Jean-Christophe Lagarde

Dugny**Dominique Gaulon**
Chérifa Dia

Élancourt**Frédéric Pelegrin**
Denis Lemarchand

Épinay-sur-Seine**Oben Ayyildiz**
Membre du Bureau
Farid Saidani

Fleury-Mérogis**Marie-Gisèle Belzine**
Albert Lavenette

Fontenay-aux-Roses**Despina Bekiari**
Jacky Gabriel

Fontenay-lès-Briis**Jean-Paul Jacquet**
Francis Frapier

Fontenay-sous-Bois**Loïc Damiani**
Clémence Avognon Zonon

Fresnes**Marie Leclerc-Bruant**
Julien Baillergeau

Gennevilliers**Isabelle Massard**
Laurent Noël

Gentilly**Fatah Aggoune**
Vice-président
Nadine Herrati

Gonnesse**Jean-Baptiste Barfety**
Membre du Bureau
Patrice Richard

Grigny**Philippe Rio**
Vice-président
Aurèle Bourgeois

Groslay**Fabien Moinier**
Célia Jousserand

Issy-les-Moulineaux**Nathalie Pitrou**
Tiphaine Bonnier

Ivry-sur-Seine**Clément Pecqueur**
Mehadee Bernard

Joinville-le-Pont**Olivier Dosne**
Stephan Silvestre

Jouy-en-Josas**Jean-François Poursin**
François Brejoux

La Courneuve**Rachid Maiza**
Haroon Qazi Mohammad

La Garenne-Colombes**Jean-François Dransart**
Michèle Michelet

Le Blanc-Mesnil**Julien Carré**
Jean-Marie Musquet

Le Bourget**Denis Desrumaux**
Ingrid Adélaïde Beaubrin

Le Kremlin-Bicêtre**Geneviève Étienne**
Jonathan Hemery

Le Perreux-sur-Marne**Hélène Rousselin**
Émilie Vasquez

Le Plessis-Robinson**Benoît Blot**
Frédéric Touadi

Le Pré-Saint-Gervais**Jean-Abel Pécault**
Clauthilde Choffrut

Les Lilas**Sander Cisinski**
Christophe Paquis

Les Pavillons-sous-Bois**Marc Sujol**
Patricia Chabaud

Levallois-Perret**Isabelle Coville**
Jacques Poumette

L'Haÿ-les-Roses**Pascal Lesselingue**
Daniel Aubert

L'Île-Saint-Denis**Séverine Delbosq**
Stephen Lecourt

Limeil-Brévannes**Manuel Albuquerque**
Kamel Nebbache

Livry-Gargan**Clément Chassain**
Henri-Louis Carratala

Maisons-Alfort**Thierry Barnoyer**
Vice-président
Olivier Capitanio

Malakoff**Rodéric Aarsse**
Vice-président
Martin Vernant

Marolles-en-Brie

François Élie
Pauline Bohnert-Bisquer

Montreuil

Yann Leroy
Dominique Glemas

Montrouge

Étienne Lengereau
Camelina de Pablo

Morangis

Quynh Ngo
Serge Houziel

Nanterre

Gilles Gauche-Cazalis
Vice-président
Nadège Magnon

Neuilly-sur-Seine

Pierre Aubry
Éric Schindler

Nogent-sur-Marne

Jacques J.-P. Martin
Président
Christophe Ippolito

Noisy-le-Sec

Baptiste Gerbier
Thimotée Gauthierot

Orly

Franck-Éric Baum
Jean-François Chazottes

Pantin

Nacime Amimar
Rida Bennedjma

Paris

Antoine Guillou
François Vauglin

Périgny-sur-Yerres

Gérard Brun
Gilles Trouve

Pierrefitte-sur-Seine

Didier Rastocle
Dominique Carré

Puteaux

Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Vice-présidente
Bernard Gahnassia

Romainville

Hakim Saidj
Marc Elfassy

Rosny-sous-Bois

Fabrice Le Floch
Patricia Vavassori

Rungis

Patrick Leroy
Patrick Attard

Saint-Denis

Boris Deroose
Membre du Bureau
Laurent Monnet

**Sainte-Geneviève-
des-Bois**

Franck Chauveau
Brahim Ouarem

Saint-Mandé

Florence Crocheton-Boyer
Vice-présidente
Matthieu Stencil

Saint-Maur-des-Fossés

Henri Petteni
Philippe Cipriano

Saint-Maurice

Michel Budacki
Robert Archambault

Saint-Michel-sur-Orge

Sophie Rigault
Vice-présidente
Muriel Mosnat

Saint-Ouen-sur-Seine

Sabrina Decanton
Jonathan Caro

Sceaux

Jean-Pierre Riotton
Vice-président
Emmanuel Goujon

Stains

Mathieu Defrel
Vice-président
Jean-Claude de Souza

Sucy-en-Brie

Marie-Carole Ciuntu
Olivier Trayaux

Suresnes

Amirouche Laidi
Fabrice Bulteau

Thiais

Richard Dell'Agnola
Alexandre Caussignac

Valenton

Claude Leseur
Gilles Barges

Vanves

Bertrand Voisine
Ury Israël

Versailles

François Darchis
Martine Schmit

Villejuif

Gilbert Chastagnac
Guillaume Bulcourt

Villemomble

Éric Mallet
Guy Rolland

Villeneuve-la-Garenne

Kiran Gurung
Alain-Xavier François

Villeneuve-le-Roi

Alain Laloe
Roland Maurel

**Villeneuve-Saint-
Georges**

Marc Lecuyer
Catherine Mauvily

Villepinte

Youssef Jiar
Laurent Fernandez

Villetaneuse

Ernst Coulanges
Danielle Marmignon

Villiers-sur-Marne

Jean-Philippe Begat
Cédric Noël

Vincennes

Robin Louvigne
Jean-Pierre Mouly

Viry-Châtillon

Jean-Marie Vilain
Grégory Abidi

Vitry-sur-Seine

Rachida Kabourri
Membre du Bureau
Albertino Ramael

**Communautés
d'agglomération****Cœur d'Essonne**

Gilles Fraysse
Philippe Le Fol

**Grand Paris Sud
Seine-Essonne**

Michel Bisson
Stéphane Beaudet

Paris-Saclay

Igor Trickovski
Christian Lardière

Roissy Pays de France

Jean-Jacques Perchat
Daniel Auguste

Département

Val-de-Marne

Sabine Patoux
Nicolas Tryzna

**Syndicat
intercommunal**

Sud-Eleg

Jean-Pierre Chaffaud
Membre du Bureau
Jérôme Meunier

Région

Île-de-France

Nelly Garnier
Romain Maria

Directeur de la publication
Jacques J.-P. Martin

Comité de rédaction
La direction de la communication du SIPPAREC

Conception-réalisation
Agence 4août

Crédits photo
Avec l'aimable participation des collectivités adhérentes,
Le SIPPAREC, Hugo Lebrun et Julien Pitinome, WEBTVPROD

Imprimé en septembre 2023 par ARTEPRINT by SB,
labellisée Imprim'Vert et certifiée ISO14001.



Ce document est imprimé
avec des encres végétales sur des
papiers issus de sources responsables.



Suivez-nous sur **LinkedIn**

En savoir plus sur : sipperec.fr

SIPPEREC
Tour de Lyon Bercy
173/175 rue de Bercy – CS 10205
75588 Paris cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00

